



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 31 janvier 2022

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 31 janvier 2022

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	3
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	4
3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.....	4
3.1 - ETAT DES INDEMNITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX. ANNEE 2021.....	4
4 - PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 28 OCTOBRE ET 9 DECEMBRE 2021. APPROBATION.	5
5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.....	5
6 - IMPLANTATION DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE A AMIENS. ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION DE PARTENARIAT.	6
7 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2022. APPROBATION.	10
8 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2022. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS. APPROBATION.	43
9 - DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS. EXERCICE 2022.....	43
10 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2022.	44
11 - URBANISME. INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS. CONVENTION AVEC AMIENS METROPOLE. AVENANT N°1.	46
12 - ANCIENNE STATION D'EPURATION SAINT MAURICE. RUE DU CHATEAU MILAN ET AVENUE GEORGES POMPIDOU. PROCEDURE DE DECLASSEMENT.....	47
13 - MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DE PREVENTION DE L'EVITEMENT SCOLAIRE. CHARTE DEONTOLOGIQUE. PROTOCOLE DE FONCTIONNEMENT. APPROBATION.....	48
14 - ASSOCIATION LE JARDIN BLEU. SUBVENTION. ANNEE 2022. CONVENTION.	49
15 - BUDGET PARTICIPATIF 2022. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE. REGLEMENT INTERIEUR. .	50
16 - ASSOCIATION L'UN ET L'AUTRE. SUBVENTION. ANNEE 2022. CONVENTION.	56
17 - QUESTIONS ORALES.....	57
17.1 - QUESTION ORALE SUR L'INSTALLATION DE CAPTEURS DE CO2 DANS LES ECOLES AMIENOISES DEPOSEE PAR LE GROUPE AMIENS C'EST L'TIEN.	57
17.2 - QUESTION ORALE SUR LA RESERVATION DES SALLES MUNICIPALES.	58
17.3 - QUESTION ORALE SUR LA QUALITE DES LOGEMENTS AMIENNOIS DEPOSEE PAR LE GROUPE AMIENS AU CŒUR.....	59

La séance est ouverte à 18 H 09.

MME FOURE : Mes chers collègues, je vais vous demander de prendre place. Je pense que nous avons le quorum. Alors, la séance est ouverte.

Donc, comme à l'habitude, j'ai quelques informations à vous donner en ce début de séance.

Tout d'abord, avant de débiter nos travaux, je voudrais avoir une pensée pour Jean-François CLAISSE. En effet, Jean-François CLAISSE, qui fut conseiller municipal d'Amiens et conseiller de l'agglomération d'Amiens Métropole de 2001 à 2008 et de 2014 à 2020, nous a quittés le 12 décembre dernier à l'âge de 72 ans. Médecin chef du service hématologie du CHU Amiens Picardie en retraite, il avait œuvré pour l'obtention par la Ville du label Or de la marque Destination pour Tous favorisant l'accessibilité des lieux touristiques en 2019. Au cours de son second mandat, il était en effet délégué au handicap et vous connaissez tous son engagement sur ce sujet et sur bien d'autres. Alors, au nom du conseil municipal, je présente mes sincères condoléances à son épouse, à sa famille et à ses proches, et je vous invite à observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée en mémoire de M. Jean-François CLAISSE.)

MME FOURE : Je vous remercie.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : Alors, j'ai reçu des délégations de vote :

Christophe METAY	donne pouvoir à	Renaud DESCHAMPS
Florence RODINGER	donne pouvoir à	Véronique CLECH
Richard RIFFIOD arrivera en retard et dans l'attente	donne pouvoir à	Nathalie LAVALLARD
Guillaume DUFFLOT arrivera en retard et dans l'attente	donne pouvoir à	Marie-Hélène BOUCHEZ
Martin DOMISE	S'excuse et donne pouvoir à	Brigitte FOURÉ
Fabien HECQUET	donne pouvoir à	Valérie DEVAUX

MME FOURE : Avant de commencer nos travaux, permettez-moi tout d'abord, puisque c'est la première fois qu'on se réunit cette année, de vous présenter tous mes vœux pour cette année 2022 pour vous-mêmes, pour vos familles, pour vos proches. Je souhaite en priorité bien sûr que nous travaillions de manière sereine dans ce conseil municipal et dans toutes nos commissions, et je vous souhaite et je nous souhaite à tous que nous sortions enfin de cet épisode de crise sanitaire parce qu'on commence à en avoir tous un peu assez.

Alors, pour poursuivre sur le thème de la situation sanitaire, à chaque conseil, je vous donne les éléments dont je dispose. Donc, sachez que le taux d'incidence, le dernier taux d'incidence dont je dispose, qui date de la semaine dernière, s'élève à 3 400 cas pour 100 000 habitants. Donc, c'est un taux qui est important, vous le constatez tous, puisque j'imagine que vous connaissez tous des personnes qui sont positives, mais évidemment lorsque les personnes ont été vaccinées trois fois, le virus bien sûr circule, mais il ne produit pas d'effets trop sérieux, sauf très rares exceptions.

Je voulais aussi vous dire, mais j'imagine que vous l'avez vu dans la presse, que nous nous réjouissons, et je pense que c'est vraiment unanime, tous de ce qu'un arrêté inter-préfectoral en date du 21 janvier 2022 ait été pris qui déclare d'utilité publique le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie. Donc, c'est une étape supplémentaire en vue de la réalisation de ce projet qui nous tient tous à cœur. C'est extrêmement important pour nous tous que ce projet se réalise. On est dans les temps, conformément aux engagements qui ont été pris à plusieurs reprises au plus haut niveau de l'Etat. On est dans les temps pour que cette infrastructure qui est extrêmement importante pour nous et pour tout notre territoire, et bien au-delà d'Amiens d'ailleurs, que cette infrastructure soit réalisée dans les délais prévus, c'est-à-dire à l'horizon 2025. Alain GEST et moi avons écrit au Ministre des Transports pour attirer son attention sur l'urgence qu'il y avait à ce que le préfet... Moi, je pensais que c'était le préfet du Val d'Oise qui devait prendre cet arrêté, mais donc c'est un arrêté inter-préfectoral qui a été pris par les cinq préfets concernés et encore une fois, donc, nous nous en réjouissons puisque c'est une étape supplémentaire vers la réalisation et la concrétisation de ce projet.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

MME FOURE : Alors, nous passons maintenant à la désignation des secrétaires de séance : Claudine GALLIOT, merci. Paul-Eric DÉCLE ? Je croyais qu'il était là, Paul-Eric. Ah ! Oui, pardon. Il est tout au fond, je ne le voyais pas. Pardon ! Donc, pas de problème(s) pour qu'ils soient tous deux secrétaires ? Très bien.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Donc, je vous informe que j'ai reçu 3 questions orales qui seront évoquées comme habituellement en fin de séance. Et je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue alors à une date plus habituelle puisque ce sera cette fois, comme il est d'usage, un jeudi. Ce sera donc le jeudi 3 mars, à 18 heures, ici même, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

DONT ACTE

3.1 - ETAT DES INDEMNITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX. ANNEE 2021.

MME FOURE : Le code général des collectivités territoriales prévoit que, chaque année, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal est communiqué à l'assemblée. Les éléments vous ont donc été transmis, il convient seulement que nous en prenions acte. Je ne fais donc pas voter ce point qui est une simple information. Oui, Renaud DESCHAMPS ?

M. DESCHAMPS : Oui, bonsoir, Madame le Maire, bonsoir à tous. Une remarque, si vous le voulez bien, sur ce tableau qui présente les indemnités des élus, que ce soit de l'exécutif, de vos adjoints, mais aussi des délégués aux adjoints. Les délégués aux adjoints ont des indemnités qui sont inférieures parce qu'ils ont moins de responsabilités que les adjoints, mais ils ont des indemnités supérieures aux autres conseillers municipaux parce qu'ils peuvent avoir une fonction de représentation ou d'aide et de support à leur adjoint attitré.

Et à ce titre, j'aimerais faire remarquer que nous constatons, dans les rangs de l'opposition, que bien souvent en commissions de travail, donc les commissions qui ont lieu avant les conseils municipaux – c'est l'endroit où nous travaillons les dossiers et où l'exécutif nous présente les dossiers qui vont être étudiés ensuite –, l'absence régulière de certains de vos adjoints. Alors, en ce moment, il y a la crise Covid qui fait que c'est souvent une excuse qui est tout à fait valable pour être absent parce que soit ils sont eux-mêmes touchés et on leur souhaite un bon rétablissement quand c'est le cas ou alors leurs enfants ou eux-mêmes sont cas contacts et ne peuvent pas venir. Mais à ce moment-là, notre règlement intérieur a mis en place ces délégués. C'est un plan B et malgré la présence de ces délégués, bien souvent, nous constatons aussi l'absence des délégués dans les commissions. Si bien que quand nous posons des questions, alors l'administration fait ce qu'elle peut quand elle peut pour nous répondre. Sur des aspects techniques, administratifs, elle sait très bien faire. Mais quand nous posons des questions d'ordre politique, eh bien, nous sommes dans le flou et sans réponse.

Alors, si vous voulez bien, Madame le Maire, et je suis sûr que vous le faites, mais repasser le message que quand un adjoint ne peut pas être présent, qu'il fasse en sorte que son délégué puisse être là en commission s'il vous plaît. Merci.

MME FOURE : Le message est passé.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 28 OCTOBRE ET 9 DECEMBRE 2021. APPROBATION.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, donc je vais les faire voter séparément.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 qui m'accorde délégation, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 9 décembre 2021 et le 20 janvier 2022, listées dans le projet de délibération qui vous a été transmis.

Y a-t-il des observations ? Allez-y, Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Oui, bonsoir à toutes. Bonsoir à tous. Juste une remarque sur un moment donné quelque chose qui est autour du protocole d'inscription au périscolaire et aux cantines, quelques modifications, et c'était juste pour moi l'occasion, en cette période, vous savez, il y a des jours qui sont décomptés déjà dans le forfait des familles. Je crois que c'est 14, de souvenir. Et des jours qui sont a priori décomptés dans le calcul de ce que les familles doivent payer. Il nous est remonté qu'en ce temps Covid, entre les absences des enseignants, des enfants ou de leurs parents, enfin voilà, les 14 jours ne sont pas atteints, mais pour certains, voilà, c'est déjà bien érodé et on voudrait savoir si des dispositions seront prises pour ne pas décompter ces jours Covid dans le décompte que les services opèrent aujourd'hui.

MME FOURE : Hélène BOUCHEZ.

MME BOUCHEZ : Merci, Madame le Maire. Bonsoir à tous. Par rapport à ce que vous nous demandez, les 14 jours, on ne compte pas ces 14 jours sur le forfait annuel. Tout ce qui est Covid, cas contact, ça n'est pas pris dans les 14 jours. C'est en plus.

MME FOURE : Donc, je pense que vous voilà rassuré. Donc, je ne fais pas voter ces décisions ; j'en rends compte simplement.

DONT ACTE

6 - IMPLANTATION DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE A AMIENS. ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION DE PARTENARIAT.

MME FOURE : La Bibliothèque nationale de France conserve et met à disposition du public plus de 40 millions de documents de tous types, sous forme physique et numérique.

Afin de remédier à une situation de saturation imminente des espaces, mais aussi de répondre à des problématiques de conservation des collections, la BnF a lancé en juillet 2020 un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création d'un pôle regroupant un conservatoire national de la presse et un centre de conservation des collections de la BnF.

La candidature de la Ville d'Amiens et d'Amiens Métropole, avec les soutiens techniques et/ou financiers du Département de la Somme et de la Région Hauts-de-France, a été retenue parmi les 72 propositions, et nous nous en réjouissons parce que c'était un vrai challenge qui était offert à notre ville.

Nous proposons conjointement un terrain de 63 000 m² dont 30 000 m² constructibles, localisé pour partie sur la propriété actuelle du centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie, donc le CHU bien sûr, donc parcelle dite « Hôpital », et pour partie sur une propriété de la ville d'Amiens, parcelle dite « plateau Nord ».

Le succès de cette implantation se traduira par le transfert à terme de près d'une centaine de salariés de la BnF depuis Paris ou les autres sites de la BnF vers Amiens ; ce qui impliquera l'accueil et l'intégration de dizaines de familles de ces salariés.

Je vous propose donc, afin d'engager le projet dans une phase opérationnelle, d'approuver et de m'autoriser à signer la convention de partenariat qui vous est proposée et qui fixe les engagements des différentes parties.

J'ajoute qu'une délibération de même type a été passée au conseil régional jeudi dernier, passe au conseil départemental cette semaine et passe au conseil d'Amiens Métropole ce jeudi. Ainsi, tous les partenaires auront marqué leur participation et leur agrément à ce beau projet.

Donc, je vous rappelle que c'est un projet qui va aboutir à l'horizon 2028, si tout se passe bien, et on aura l'occasion d'en reparler et ici, à la ville, et à la métropole naturellement. Mais moi, je me réjouis, comme vous, j'imagine, de ce que notre ville ait été choisie. C'est un projet important et qui augure bien de notre candidature pour être Capitale européenne de la culture en 2028, me semble-t-il.

Y a-t-il des observations ? Allez-y, Madame DELATTRE. Non, pardon ! Pardon ! Excusez-moi, j'ai confondu les deux...

MME DESBUREAUX : On est très éloignées en ce moment, mais...

MME FOURE : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Bonsoir. Merci.

Nous saluons la décision de l'État d'installer la BnF sur notre territoire. Les archives de presse sont précieuses pour un pays dans lequel la défense de la liberté d'expression est si importante.

Cependant, il ne faut pas oublier l'avenir et lorsque l'on regarde les plans du projet, on constate que la réserve foncière proposée pour une éventuelle extension de la BnF empiète sur les surfaces qui étaient prévues pour la poursuite du développement de l'UPJV sur le site de la Citadelle.

D'ici 2024, date de levée de l'option sur ces terrains, il faudra reconsidérer cela avec tous les partenaires et s'assurer que vous ne condamnez pas l'université à abandonner tout projet d'extension sous la forme de phase 2 ou de toute autre appellation, parce que je sais que cette expression est parfois crispante.

Nous considérons en effet, pour notre part, que les besoins de l'université ne sont pas tous satisfaits sur ce site, vous le savez, et qu'en outre elle peut avoir besoin d'espace pour se développer. Nous ne nous résoudrons pas à condamner par avance toute possibilité de le faire. Les deux projets ne s'opposent pas. Bien au contraire. Mais il faut faire en sorte que la BnF et l'UPJV puissent avancer ensemble.

MME FOURE : Y a-t-il d'autres observations ? Oui, Monsieur PRADAT. Pardon !

M. PRADAT : Bonsoir, Madame le Maire. Bonsoir.

Pour aller un peu dans le même sens que Zoé DESBUREAUX et ne pas redire la même chose, tout d'abord c'est une belle aubaine et c'est tant mieux pour Amiens. Sur les 96 millions qui vont être nécessaires pour la construction de l'établissement, la région s'engage fortement aux côtés d'Amiens Métropole pour 40 millions, l'État pour 30 et la BnF pour 26. Donc, il n'est pas inutile de rappeler que la BnF s'engage... va devoir vendre cinq sites dans son foncier et que c'est une opération qui ne va pas être forcément simple pour elle. Elle est sur le fil du rasoir selon le Sénat. Il n'est pas inutile non plus de rappeler que ce projet entraîne la fermeture de deux sites qui sont celui de Bussy-Saint Georges et de Sablé-sur-Sarthe et il y a effectivement, comme vous l'avez dit, 70 familles qui vont devoir faire des choix difficiles, tant professionnels que familiaux, d'ici là. Mais c'est une belle aubaine.

Par ailleurs, il va y avoir un travail qui va devoir être fait, et ça, vous avez répondu en commission que ce sera l'objet de nos futures discussions, pour pouvoir apporter des réponses à notamment la question que pose Zoé DESBUREAUX, qui est cette question de la réserve foncière pour une extension qui ne permettrait pas à la Citadelle de s'étendre, sachant le besoin, qu'on a rappelé à plusieurs reprises, d'un restaurant universitaire sur le site quand on connaît les difficultés économiques que vivent les étudiants.

Et puis quel est le schéma directeur en fait de ce site de la friche Hôpital Nord dans le cadre certainement d'une ZAC pour que cet équipement soit structurant et ne soit pas... ? Comment dirais-je... ? De la même façon qu'aujourd'hui, une enclave pour le quartier Nord qui vient se fermer au site René Fonck, etc., du quartier Nord.

Donc, comment ce projet pourra-t-il profiter au quartier Nord dans son aménagement ?

Voilà un petit peu les questions ouvertes qui restent avec des points de suspension, auxquelles il faudra que les services et vous-même nous apportiez des réponses pour que ce ne soit pas qu'une aubaine et qu'un effet de communication à l'arrivée de ce bel équipement.

MME FOURE : Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui, merci.

Alors, pour notre part, le groupe Amiens au Cœur ne va pas du tout être dans le même sens que les deux précédentes prises de parole parce que nous nous réjouissons entièrement et sans réserves sur cette décision de la BnF de s'installer à Amiens.

Quant aux éléments apportés par nos collègues, moi, ce n'est pas du tout ce que j'ai compris. Ce n'est pas du tout ce que j'ai compris en commission et vous ferez certainement une réponse plus détaillée, Madame le Maire.

Mais sur la question de la restauration, on va passer une délibération à la métropole la semaine prochaine sur la libération de locaux dans la Citadelle pour développer l'offre de restauration à la Citadelle.

Sur l'histoire de cette phase 2 qui finalement n'a jamais existé et on constate, quand on regarde le plan, que la BnF, en s'implantant, elle conserve malgré tout beaucoup de foncier disponible à ses alentours.

Et c'est la raison pour laquelle je ne comprends pas qu'on ne se réjouisse pas à 100 % ou même à 200 % de cette arrivée, vous l'avez dit dans le rapport de présentation, qui va faire venir 100 salariés qui travaillaient à Paris. Alors, certains vont faire l'aller-retour tous les jours. D'autres, grâce à la cellule d'accueil de la chambre de commerce, vont s'installer avec leur famille, avec leurs enfants, mettre leurs enfants dans des écoles, consommer, vivre, et c'est formidable pour le développement de la ville et de la métropole. Donc nous, sans hésiter, nous voterons des deux mains !

MME FOURE : Marc FOUCAULT.

M. FOUCAULT : Oui, je ne comptais pas prendre la parole, mais là je la prends parce que ce que je trouve quand même curieux sur un sujet comme ça de poser, même si je comprends bien que c'est le foncier, mais l'UPJV et puis la future bibliothèque nationale, parce que la première complémentarité que je vois, c'est précisément, en matière intellectuelle évidemment, entre l'UPJV et la bibliothèque nationale.

Il est évident que dans les groupes de travail qui vont être mis en place, dans les groupes techniques, l'UPJV sera dans les toutes premières places et c'est une aubaine extraordinaire pour l'UFR de Lettres. J'imagine immédiatement les demandes qu'il va y avoir pour développer tel master de communication, tel master en histoire-géo.

Donc, je pense que si aujourd'hui il y a quelqu'un qui se réjouit de l'installation de la bibliothèque, c'est vraiment l'UPJV, sans compter évidemment les salariés, mais je pense aussi aux milliers d'enseignants-chercheurs du monde entier, sachant que la France est le premier pays qui a un peu inventé la presse avec Renaudot, qui vont faire le trajet justement par Roissy-Charles de Gaulle et le TGV pour venir jusqu'à la bibliothèque et passer quelques nuits, voire

parfois des longues périodes en résidence, d'ailleurs qui sera un autre sujet qui sera posé à l'UPJV, pour venir travailler sur la bibliothèque.

Donc, je n'ai pas trop compris cette opposition un peu factice entre UPJV et Bibliothèque nationale.

MME FOURE : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Oui, je tiens à rappeler que j'ai terminé mon intervention par dire que les deux projets ne s'opposaient pas, mais qu'il fallait qu'ils avancent ensemble.

Et pour répondre à Monsieur DESCHAMPS sur la phase 2, j'ai sous les yeux un article de presse du *Courrier picard* qui détaille la phase 2 de 14 500 m² de surface bâtie pour le projet avec un UFR de Sciences humaines et sociales, des bâtiments de recherche, une bibliothèque, une restauration de 320 places plus une cafétéria, une maison des étudiants, une salle de spectacle et des espaces publics. Donc, c'est paru dans la presse. Donc, c'est que cette phase 2, ce n'est pas un mythe. Il date de 2010, donc oui, c'est un peu ancien, mais il n'empêche que ça a existé et on en a parlé. On en a parlé.

Voilà pour les précisions.

MME FOURE : Alors, quelques mots, s'il n'y a plus d'intervention(s) ? Donc, quelques mots pour répondre assez globalement.

Je vais d'abord répondre à Madame DESBUREAUX puisqu'elle est revenue à deux reprises sur le sujet. C'était une idée, en effet, d'avoir une phase 2, sauf que cette idée ne s'est jamais transformée en projet. Il n'y a jamais eu de concrétisation d'aucune sorte. Donc, c'est la raison pour laquelle nous disons, nous, qu'il n'y a pas de projet d'extension de l'université. Ça n'a jamais existé, le projet d'extension. C'est simplement une idée qui a été émise à un instant t, c'est vrai, mais qui ne s'est jamais concrétisée. Par conséquent, vous en parlez comme étant une hypothèse. Ça n'a jamais été une hypothèse retenue voilà. Donc, on le dit très clairement. On vous l'a dit à de très nombreuses reprises, on le redit encore une fois aujourd'hui. Ça, c'est dit.

Ensuite, il est exact que, et nous nous en réjouissons, le CROUS a un projet d'extension de son activité sur le site de la Citadelle, que nous verrons non pas la semaine prochaine, mais dès ce jeudi, puisque c'est ce jeudi qu'a lieu le conseil d'Amiens Métropole, donc on aura l'occasion d'en reparler. Et ça, c'est une bonne chose.

Je voudrais enfin dire concernant l'arrivée de la Bibliothèque nationale de France à Amiens qu'il faut être très clair : ce magnifique équipement qui va arriver à Amiens ne va pas être ouvert prioritairement sur le grand public. Ce n'est pas une bibliothèque de plus à Amiens. La Bibliothèque nationale de France, elle s'adresse, ainsi que l'a dit Marc FOUCAULT, prioritairement aux chercheurs de l'université.

Néanmoins, le fait que la BnF soit implantée à Amiens va nous permettre de créer des passerelles entre nos structures, nos bibliothèques, nos jeunes, puisque nous sommes la ville de plus de 100 000 habitants la plus jeune de France, et donc évidemment c'est un atout fantastique pour développer la lecture, l'apprentissage, lutter contre l'illettrisme sous toutes ses formes et faire en sorte que tous nos habitants, et en particulier les plus jeunes, apprennent à lire dans de bonnes conditions et soient poussés à développer leurs apprentissages dans ce

domaine-là. Donc, c'est une très bonne nouvelle pour notre ville. Une nouvelle qui va permettre de faire venir à Amiens un certain nombre de salariés.

J'ajoute, puisque Monsieur PRADAT vous vous inquiétez de l'arrivée de ces salariés et on peut le comprendre naturellement, j'ajoute que déjà une délégation de salariés est venue à Amiens en reconnaissance, alors que je vous rappelle que c'est à l'horizon 2028 que va se réaliser ce projet. Donc, une délégation est venue à Amiens pour voir comment... enfin ce qui est notre ville, comment ils pourraient envisager de s'y installer, et c'est la présidente de la Bibliothèque nationale de France elle-même qui nous a dit qu'ils étaient extrêmement rassurés, extrêmement sereins, à l'idée de venir s'implanter, s'installer à Amiens parce que l'impact aussi de la crise sanitaire que nous vivons fait que les Parisiens, les habitants de Paris ou de l'Île-de-France, recherchent, au contraire, des villes, des grandes villes comme Amiens qui présentent justement toutes les infrastructures sportives et culturelles auxquelles chacun aspire, tout en gardant une qualité de vie exceptionnelle avec un environnement de qualité et surtout un pouvoir d'achat qui permet d'acheter maison ou appartement dans de meilleures conditions qu'à Paris ou en région parisienne, et j'ajoute maison avec jardin ou appartement avec balcon ou terrasse.

Donc, je pense que ce projet tombe au bon moment et qu'il correspond vraiment à une attente, au contraire, des salariés de la BnF qui auront plaisir à venir s'installer dans notre ville. En tout cas, c'est ce que la présidente elle-même nous a indiqué lorsque nous l'avons revue il y a une quinzaine de jours, puisqu'elle avait souhaité nous rencontrer pour faire le point avec nous et pour nous dire à quel point elle attendait que chacune de nos collectivités partenaires participe activement au développement de ce projet et donc que la convention puisse être signée tout prochainement. Je crois que la date est prise d'ailleurs, il me semble bien, mais c'est tout prochainement que nous allons signer, donc ville, métropole, département, région avec la BnF cette convention que nous allons voter, j'imagine, à l'unanimité ce soir. Mais encore une fois, donc, je me réjouis de ce projet.

J'ajoute que la région... Enfin, encore une fois, je me plais à souligner la participation importante du conseil régional des Hauts-de-France puisque non seulement la région Hauts-de-France participe financièrement, mais la région Hauts-de-France assure la maîtrise d'ouvrage gratuitement. Donc, c'est une proposition qui a été faite par Xavier BERTRAND à la BnF et qui a été retenue par cette infrastructure. Donc, je pense que vraiment ça mérite d'être dit et on remercie chaleureusement tous les partenaires qui ont joué le jeu à fond pour que ce soit notre ville qui emporte ce bel équipement dont, encore une fois, nous nous réjouissons.

Nous pouvons passer au vote ? Alors, je vais faire voter positivement parce que je pense que c'est important.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Je m'en doutais, mais ça fait toujours plaisir. Donc, je vous remercie.

7 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2022. APPROBATION.

MME FOURE : Nous passons maintenant au point fort de notre conseil municipal : c'est le budget primitif, l'approbation du budget primitif, si vous le voulez bien.

Alors, je voudrais tout d'abord en quelques mots vous rappeler le cadre général sur lequel Benoît MERCUZOT va revenir et va bien sûr détailler. Mais vous rappeler que notre budget de cette année est un budget tout à fait particulier, puisqu'en effet il est caractérisé par une

diminution de nos recettes qui va se traduire d'ailleurs lors du point 10 de notre ordre du jour, donc, par une baisse des taux de la fiscalité. Et ceci, vous le savez, parce que corrélativement Amiens Métropole, jeudi, va voter... enfin il va être proposé au vote en tout cas d'Amiens Métropole l'augmentation des taux pour permettre des recettes supplémentaires, cette fois, du côté d'Amiens Métropole.

Or, comme je l'ai dit à de très nombreuses reprises, la ville et la métropole sont indissolublement liées. Il y a une solidarité entre l'une et l'autre qui est extrêmement forte puisque, comme vous le savez, nous avons une administration qui est mutualisée, une administration unique, ce qui est assez rare en France. Je pense même qu'on est peut-être uniques, mais en tout cas, si on n'est pas uniques, il y a très peu de communes qui ont ce mode de fonctionnement que nous avons mis en place depuis pas mal d'années, ici, à Amiens.

Donc, évidemment, je rappelle que la ville, c'est à peu près 75 % de la population, 75 à 80 % de la population d'Amiens Métropole. Donc, tout ce qui se passe à Amiens a un effet sur Amiens Métropole et réciproquement tout ce qui se fait à Amiens Métropole a un impact sur notre ville et ses habitants.

Donc, solidarité entre les deux collectivités qui fait que pour respecter l'engagement que nous avons pris pendant la campagne électorale de ne pas augmenter les impôts, nous décidons de baisser les impôts à la ville pour permettre l'augmentation des impôts à la métropole. Je fais simple, mais Benoît précisera, expliquera mieux que moi ce que je viens de dire.

Donc, je voulais simplement insister sur le fait que la situation budgétaire de notre ville est particulièrement saine puisque, alors que nous baissions volontairement nos recettes fiscales de 6 millions d'euros, nous permettons dans le même temps une augmentation des investissements par rapport au budget précédent puisqu'en effet, conformément à notre PPI votée il y a maintenant quelques mois, c'est 25 % d'investissements de plus que nous allons réaliser dans ce mandat par rapport au mandat précédent. Et en même temps, pour avoir une vision complète, je vous précise que l'endettement total ne dépassera pas 100 millions d'euros. Benoît y reviendra aussi probablement. 100 millions d'euros en fin de mandat, ce qui a déjà été atteint à plusieurs reprises dans notre histoire. C'est donc dire à quel point notre situation budgétaire est saine encore une fois.

Alors, les actions qui vont être réalisées cette année sont conformes aux trois priorités que nous avons élaborées pendant la campagne électorale. Je vous rappelle que ces trois priorités sont l'attractivité de notre ville, et de ce point de vue l'arrivée de la BnF et l'arrivée du barreau TGV-Roissy Picardie y contribue. Donc, attractivité de notre territoire.

Deuxième priorité. Il n'y a pas de gradation entre les trois priorités que je vais indiquer ; elles sont toutes les trois sur un pied d'égalité. Deuxième priorité : la transition écologique, donc l'environnement.

Et la troisième priorité : la participation citoyenne.

C'est la raison pour laquelle, après l'intervention de Benoît MERCUZOT, eh bien, des élus aborderont ces différents sujets : l'attractivité, la participation citoyenne et la transition écologique. Donc, je donnerai la parole à Bruno BIENAIMÉ, Stéphane DESCOMBES, Pierre SAVREUX et puis à Matthieu BEAUVARLET pour parler de la proximité et il parlera au nom des cinq adjoints de secteur.

Donc, je voudrais simplement noter quelques éléments qui vous ont été bien sûr communiqués dans cette présentation que vous avez reçue. Bien sûr, c'est la poursuite de l'aide à l'acquisition des vélos. C'est la poursuite de la dotation d'ordinateurs aux familles qui a démarré en fin d'année. Là, c'est aux mois de novembre/décembre que les ordinateurs ont été diffusés aux familles qui n'en étaient pas dotées. Je peux aussi parler de développement de nouvelles actions de démocratie locale. Les élus concernés vont bien sûr développer. Et puis bien sûr la candidature d'Amiens pour être Capitale européenne de la culture que Pierre développera.

Sans oublier des priorités évidentes telles que le parc de la Hotoie, puisque nous allons démarrer cette année les premières dépenses sur ce sujet puisque les études vont être lancées, cette fois, concrètement. Études aussi pour la création d'un groupe scolaire à Intercampus, puisque nous avons noté depuis peu qu'il y avait un besoin de créer un groupe scolaire sur ce site avec le développement de tous les quartiers environnants. Ou encore la rénovation des bâtiments qui nous appartiennent ou la poursuite de l'aide à la rénovation des bâtiments des particuliers, tout ceci allant dans le cadre de la poursuite de notre attention en direction de la transition écologique.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en présentation générale avant de passer la parole à Benoît MERCUZOT pour qu'il vous donne le cadre général du budget qui vous est présenté.

M. MERCUZOT : Merci, Madame le Maire, chère Brigitte.

Mes chers collègues, je sais bien qu'au moment de présenter ce budget et de l'adopter, beaucoup d'entre vous pourraient faire leurs ces considérations d'un président de l'Assemblée nationale, Edgard FAURE – ça nous ramène à la IV^e République – qui parlait à propos de la procédure d'adoption du budget, il avait trois mots pour caractériser : litanie, léthargie, liturgie.

Autant vous dire qu'à croire ces trois mots, finalement, on ne va pas beaucoup s'amuser dans les minutes qui viennent et pourtant, et pourtant, j'ai le plaisir de vous dire que ce budget 2022 a toutes les chances, non pas du fait de votre serviteur, mais tout simplement du fait de son contenu, d'échapper à cette trilogie, du moins pour les deux premiers mots : litanie et léthargie.

Parce qu'effectivement de liturgie, il en faut quand même un petit peu et cette liturgie, d'ailleurs, elle est assurée par notre grand prêtre qui n'est autre que le directeur du service des finances, en la personne de Sébastien CAPRON. Je le nomme parce que lui et le service de la direction des finances ont considérablement travaillé depuis maintenant de longs mois et il nous oblige, ce cher Sébastien, à suivre cette liturgie, à suivre ce programme, et il nous oblige également à regarder ces chiffres qui concernent très exactement les chiffres qui vous sont proposés au vote.

Ce sont des chiffres qui reprennent en compte, je le précise parce que leur montant peut quelquefois surprendre, ce sont les chiffres qui prennent en compte, y compris les opérations d'ordre et les montants des amortissements, ce qui explique qu'ils soient particulièrement conséquents par rapport aux chiffres que l'on va évoquer.

Et puis enfin, cette diapositive me permet de souligner qu'effectivement à la ville, en plus du budget principal, nous avons un budget annexe, le budget annexe parcs de stationnement, dont vous voyez que les montants dont il dispose sont beaucoup plus modestes, ce qui n'empêche pas qu'il doit mériter notre attention, ce que nous ferons en fin de présentation.

Concernant d'abord les grands équilibres financiers, eh bien, vous constaterez d'abord que la petite partie verte, qui est importante puisque c'est notre excédent de gestion courante et qui participe au financement de notre capacité de financer nos investissements, donc qui participe au financement de nos investissements, elle représente un peu plus de 23 millions d'euros sur des recettes qui sont de 164 millions d'euros. Sauf erreur de ma part, et à la louche ça représente une différence entre nos dépenses et nos recettes de quelque 15 %.

Je vous invite également à considérer, mais on y reviendra dans un instant, que le budget qui vous est présenté doit nous permettre d'autofinancer 50 % de la charge nette de nos investissements, ce qui est important puisque cela va nous permettre de garantir ce que vous souligniez il y a un instant, Madame le Maire : le fait de ne pas sur endetter notre collectivité. Là encore, j'y reviens dans un instant.

Ce qui est intéressant quand on présente le budget d'une année nouvelle, c'est également évidemment de le comparer avec celui voté l'année précédente et on s'aperçoit de ce point de vue, et c'est pour ça que la léthargie ne sera pas de mise ce soir, on s'aperçoit qu'il y a quand même des mouvements qui sont particulièrement importants.

D'abord, on s'aperçoit que nos recettes baissent d'un peu plus de 1,7 million. Nous comparons ici un budget de budget à budget. Donc, on est bien sur des comparaisons qui sont valides. Nos recettes sont prévues pour baisser de 1,7 million. On y reviendra.

Nos dépenses sont prévues, elles, également pour baisser et cette fois de 4 millions.

Et vous voyez que cela nous permet d'améliorer notre épargne de gestion, ces fameux 23,5 millions que j'évoquais tout à l'heure. Et vous voyez également que nous projetons au maximum d'emprunter 17,5 millions d'euros pour financer 36 millions d'investissements en charge nette. Vous voyez qu'on est bien à la hauteur des 50 % d'autofinancement.

Alors ces fameuses recettes courantes, pourquoi diminuent-elles ? Et regardez bien le schéma qui vous est proposé : vous voyez qu'il y a des mouvements assez conséquents dans les éléments qui composent nos recettes. Vous voyez en effet que les impôts locaux et taxes vont nous rapporter 8,5 millions d'euros de moins que l'année dernière sous l'effet de deux mécanismes. D'abord, et vous le savez et vous l'avez rappelé, Madame le Maire, sous le fait de la baisse du taux des impositions que l'on s'apprête à voter sur la taxe foncière des propriétés bâties. Et puis deuxièmement parce que nous sommes dans une année qui poursuit la réforme de la taxe d'habitation et qu'une partie de ce que jusque-là nous touchions sous forme de contribution payée par les contribuables, en fait remonte dans cette partie rouge dans les dotations et compensations versées par l'État. Ce qui veut dire que malheureusement, si l'on s'intéresse maintenant à cette partie rouge de notre tableau, on s'aperçoit que malheureusement les dotations de l'État n'ont pas tout d'un coup augmenté de 6 millions d'euros. Évidemment ce serait trop beau ! Mais ce qui est déjà important, et nous allons le souligner, c'est qu'elles n'ont pas baissé par rapport à l'année précédente. J'y reviens dans un instant.

Alors le graphique, enfin les éléments qui sont là précisent ce que je viens de dire et effectivement il faut souligner de surcroît que pour préparer ce budget, nous avons pris en compte la revalorisation des bases de nos impositions et donc de la taxe foncière sur les propriétés bâties, revalorisation des bases dont on sait qu'elle est calée sur l'inflation et qu'elle a été mécaniquement du même coup calée sur 3,4 %. Ce qui est, là encore, un élément très particulier quand on le compare à ce qui se passait aux années précédentes, puisque lors des

années précédentes la revalorisation était au mieux de 0,9 % et qu'il n'y a pas si longtemps, la revalorisation, on avait dû se contenter d'une revalorisation de 0,2 %.

J'évoquais tout à l'heure le montant de la dotation globale de fonctionnement. Vous voyez qu'elle est égale à elle-même, si vous m'autorisez cette formule, d'un peu plus de 22,5 millions d'euros. C'est le cas depuis 2017. Elle a un tout petit peu augmenté, mais vraiment marginalement. Elle ne baisse plus. Elle reste égale à elle-même, ce que montre très clairement et encore plus clairement le chiffre là. Ce qui fait qu'en réalité, si l'on se reporte toujours à ce point de départ qu'est la DGF 2013, c'est au total 58 millions d'euros qui ne seront pas rentrés dans les caisses de notre collectivité.

Les dotations de l'État, elles restent, je l'ai indiqué, égales, sauf pour ce qui concerne la partie rouge représentant la dotation de solidarité urbaine. Je crois qu'à chaque débat d'orientation budgétaire, la prudence et les services me font dire qu'il ne faut pas espérer que la dotation de solidarité urbaine continue à augmenter l'année prochaine. Et pourtant, on est obligés de constater que d'année en année, globalement, elle augmente. Non pas, je le souligne, que la situation sociale de nos habitants, des habitants de notre ville se dégrade en proportion de ce qu'elle augmente, mais tout simplement de ce que les modes de calcul de cette DSU permettent de resserrer le montant, le paiement de cette DSU sur un nombre plus limité de villes. Ce qui fait qu'évidemment, puisque nous sommes toujours dans le panel qui reçoit, nous bénéficions de ce rétrécissement du panel de villes qui bénéficient de la DSU.

Et puis, les recettes, elles augmentent. On a vu qu'il y avait des baisses qui étaient dues notamment à la décision de baisser notre fiscalité, mais elles augmentent aussi puisque je vous rappelle que dans le cadre du pacte financier et fiscal qui incluait un tout, et ce pacte financier et fiscal a été voté, nous avons décidé que chacune des communes percevrait une dotation de solidarité communautaire et qu'à ce titre les modes de calcul retenus, sur lesquels je ne reviens pas, on pourra y revenir le cas échéant dans le débat, mais ils ont été assez longuement exposés, débattus lors des précédents conseils, eh bien, cette DSU va nous permettre de percevoir une recette nouvelle, que l'on ne percevait pas par définition les années précédentes, de 1 200 000 €.

L'autre catégorie des recettes qui financent notre budget, qui alimentent notre budget, ce sont les recettes d'activités des services. Vous voyez que nous sommes prudents en la matière, puisque je vous invite simplement à comparer les recettes tarifaires que nous attendons, que par prudence, et par prudence, pardonnez-moi, nous avons considéré qu'elles n'atteindraient pas le niveau qu'elles avaient atteint en 2019. Ce qui veut dire que, et on le sait tous, et les masques que l'on porte l'expriment suffisamment, ce qui veut dire que nous ne sommes pas sortis et notre budget non plus n'est pas encore sorti de la période Covid.

Voilà donc pour une vue sur nos recettes.

Un budget, ce sont des recettes, mais ce sont évidemment des dépenses, sans quoi d'ailleurs le budget n'aurait pas lieu d'être. Ces dépenses vont, elles, baisser de 4 millions d'euros, donc de 2,8 % par rapport au BP 2021. Et là encore, je vous invite à regarder les masses qui constituent ces dépenses.

Vous voyez que, assez logiquement, les dépenses de personnel sont prévues pour subir une évolution. On y revient dans un instant.

Et au fond, il y a notamment la partie subventions et participations qui baisse assez considérablement pour la raison, je vous le rappelle, qu'en 2021, il y avait, dans ces 13 590 000 €, 3 millions exceptionnels qui avaient été votés pour donner un coup de pouce aux finances de la métropole en attendant que soit négocié, discuté et voté le pacte financier et fiscal.

Naturellement, d'ailleurs on l'avait toujours dit, ce coup de pouce n'avait pas vocation à se répéter et il ne se répétera pas. Et ce coup de pouce, si l'on peut dire, est désormais inclus globalement dans ce contexte général et qui s'applique pour l'ensemble des communes au travers du pacte financier et fiscal. Voilà donc pourquoi cet élément-là de dépenses baisse sensiblement.

Je vous invite maintenant à reprendre, très brièvement sans doute, les éléments, mais on pourra y revenir dans le débat, qui composent les dépenses courantes.

Le premier élément, ce sont évidemment les dépenses de personnel et je vous invite à constater qu'elles représentent une part importante de nos dépenses : 84 millions sur 140. C'est donc très largement plus de la moitié de nos dépenses. Je vous laisse regarder comment elles sont ventilées, ces dépenses, et je vous laisse constater évidemment, mais ça n'est une surprise pour personne, nous sommes tous habitués à cela désormais, mais comme c'est quand même une des particularités ; autant le souligner à chaque fois, eh bien, je vous rappelle que notre personnel est complètement mutualisé avec celui de la métropole et que les personnels, sauf les membres de votre cabinet, Madame le Maire, ont tous le statut de personnel métropolitain, ce qui veut dire que la métropole paie les personnels et que la ville rembourse soit en totalité, quand ils ne travaillent que pour la ville, soit en fonction d'une clé de répartition lorsqu'ils travaillent à la fois pour la ville et pour la métropole. Voilà donc pour ces dépenses de personnel. J'imagine bien qu'on y reviendra dans le débat.

Les dépenses d'exploitation, elles sont prévues pour baisser. Je vous rappelle qu'en 2021 avaient été reportés, du fait des événements de l'année 2020, un certain nombre de crédits qui étaient prévus pour mettre en place, pour poursuivre l'action Amiens for Youth et l'action visant à célébrer les 800 ans de la cathédrale. Ces crédits n'ont plus vocation à se retrouver dans le budget 2022.

Le montant des subventions qui diminue, je n'y reviens pas. L'élément essentiel, c'est la non-reconduction du fonds de concours de fonctionnement à Amiens Métropole. On pourra revenir sur les autres éléments.

Et tout cela nous amène à ce fameux excédent de gestion courante, c'est-à-dire la différence entre nos dépenses et nos recettes. Et on voit bien que, ce qui est plutôt bon signe quand on présente un budget, on voit bien que notre excédent augmente puisque les lignes représentées par l'évolution de nos dépenses et de nos recettes divergent et que ces deux lignes s'éloignent l'une de l'autre. Cet excédent de gestion courante augmente de 11 % par rapport à l'année précédente. Ce qui est quand même, je me permets de le souligner, à souligner parce que nous sommes vraiment dans une année qui ne ressemble en aucun cas aux années précédentes, et donc dans ce contexte très particulier, malgré tout, l'excédent de gestion courante augmente.

Concernant maintenant la section d'investissement, pour une présentation évidemment synthétique et que vous souhaitez la plus rapide possible, je le sais, la programmation pluriannuelle des investissements est exactement conforme à celle que nous avons adoptée lors d'un précédent conseil. Il est prévu des opérations pour un montant total cette année, en

2022, de 41 500 000 euros, j'arrondis, vous ne m'en voudrez pas, et avec une charge nette de 36 millions d'euros.

Je vous rappelle que c'est la première année de mise en œuvre de la PPI que nous avons adoptée en octobre dernier, en conséquence de quoi il n'y a pas de modification qui est proposée à cette PPI puisque c'est la première année où on la met en œuvre et comme nous avons bien pensé les choses, nous n'avons pas eu de raison de les modifier trois mois après.

À noter cependant que, concernant les parcs de stationnement, nous n'avons pas voté d'autorisation de programme, de PPI, et qu'il est proposé de créer une autorisation de programme d'un montant de 6 800 000 euros qui permettra tout simplement la modernisation des parkings en ouvrage.

Je vous laisse regarder ce très beau camembert, quoiqu'assez peu lisible finalement, qui représente les crédits de paiement en investissement, en constatant que pratiquement 14 millions d'euros sont prévus en matière pour la délégation urbanisme et aménagement.

Que nous avons ensuite 9 300 000 euros pour la gestion patrimoniale, l'administration générale et les ressources.

Nous avons en top, si je puis dire, 9 millions d'euros pour le logement et l'autonomie énergétique.

Nous avons ensuite 4,5 millions d'euros pour le défi éducatif, l'enfance, la jeunesse et la famille.

Et puis 2 millions d'euros pour la santé, la nature en ville, la transition écologique et la promotion du vélo.

Et si l'on regarde ça autrement que sous la forme d'un camembert, et pour reprendre certains crédits affectés à certaines opérations, j'allais dire, personnalisées, vous voyez que certaines opérations vont se voir accorder un nombre important, un montant important de crédits. Je prends au hasard, mais je vous laisse, cette fois c'est particulièrement lisible, donc je ne vais évidemment pas tout reprendre.

Pratiquement 6 millions d'euros pour les travaux d'aménagement et pratiquement 4 millions d'euros pour les travaux dans les écoles.

Vous l'avez évoqué, Madame le Maire, je n'y reviens pas, à la fois le plan vélo et l'équipement numérique des familles. Cet équipement numérique des familles pour 500 000 euros.

Je n'oublie évidemment pas, c'est important dans la mise en œuvre de la politique que nous voulons, la dotation de proximité qui est de 2 320 000 euros.

Et puis le soutien aux opérations de rénovation urbaine pour 3 millions d'euros.

Voilà pour les crédits que l'on se propose d'ouvrir au titre des investissements pour cette année 2022.

Vous l'avez évoqué dans votre propos liminaire, Madame le Maire, évidemment que nous sommes attentifs à ce que notre endettement n'explose pas.

Nous sommes attentifs à avoir un endettement parfaitement maîtrisé et vous l'avez dit, et je vous renvoie à ce qui a été projeté et à nos travaux lors du débat d'orientation budgétaire, lors de ce mandat, il n'est pas prévu que notre endettement dépasse de beaucoup le montant des 100 millions, notre stock de dette.

Et ce rétroviseur de notre endettement permet de constater que nous avons, à plusieurs reprises, dépassé, alors d'ailleurs essentiellement en 2012, mais c'était de 103 millions d'euros. Nous l'avons dépassé en 2011 et 2012. Et puis vous voyez que nous avons frôlé à nouveau en 2015 ; 2016 ; 2017, et que nous nous sommes désendettés très vite durant ces dernières années et que donc nous allons remonter, mais remonter à un montant de dette total qui a déjà été connu par la collectivité et qui ne nous empêchera aucunement d'avoir un très bon ratio de désendettement, chose peut-être un peu technique sur laquelle éventuellement on pourra revenir si vous le souhaitez.

Concernant la gestion de notre endettement, pour utiliser ce terme, nous empruntons à un taux encore excellent. Bon. Tous les analystes considèrent que forcément les taux vont remonter, mais aucun évidemment ne lit dans le marc de café donc c'est un peu compliqué de savoir exactement ce qu'il va se passer dans les 12 mois qui viennent.

Nous maintenons la gestion en trésorerie 0.

Et puis nous avons un recours prévisionnel à l'emprunt estimé, donc si l'on devait réaliser l'ensemble des opérations votées, dès 2022, elles seront toutes réalisées, mais peut-être certaines à un rythme un peu décalé, nous devrions emprunter pour l'investissement, je rappelle qu'on ne peut pas emprunter pour le fonctionnement, nous devrions emprunter 17 millions d'euros, là où nous remboursons en capital quelque 10 millions d'euros, un petit peu plus. Donc notre stock devrait augmenter cette année, en 2022, au maximum, en fait il n'augmentera pas d'autant, mais au maximum de 7 millions d'euros. Voilà.

J'aurais tout à fait terminé quand j'aurais dit quelques mots du budget annexe parc de stationnement.

Évidemment, c'est un budget qui a été particulièrement affecté par la période Covid, notamment au moment du confinement, donc vous imaginez en 2020, mais également en 2021 lorsqu'un certain nombre de décisions relatives au couvre-feu faisaient que naturellement la fréquentation de notre centre-ville par des personnes extérieures était particulièrement limitée.

Ce qui fait que les recettes ne sont pas à la hauteur de ce qu'elles ont pu être jusqu'en 2020.

Ce qui veut dire que l'équilibre financier de ce budget reste délicat et que cela nous amène à verser une subvention d'équilibre, donc que l'on prend dans notre budget principal pour donner au budget annexe de 840 000 euros.

Et je vous rappelle que réglementairement, tout simplement pour respecter les textes, nous devons faire en sorte que ce budget de parc de stationnement obtienne son propre équilibre et c'est un objectif que nous nous donnons pour l'année 2024, donc nous allons faire baisser en ciseaux, en sifflet cette participation du budget principal au budget parc de stationnement.

J'espère ne pas avoir trop abusé de votre patience.

Merci de votre écoute.

MME FOURE : Merci Benoît.

Je passe la parole à Matthieu BEAUVARLET.

M. BEAUVARLET : Madame le Maire, chers collègues.

Il me revient de prendre la parole cette année afin de m'exprimer au nom des 5 adjoints de secteur sur le budget primitif 2022.

Ce budget solide et ambitieux va permettre à l'ensemble des Amiénois de pouvoir bénéficier de nouvelles actions, de nouveaux investissements dans tous les quartiers de la ville.

Le budget 2022 permettra la poursuite du plan de modernisation et de réhabilitation des bâtiments communaux. Il s'agit ici de poursuivre les efforts engagés ces dernières années pour améliorer les conditions d'accueil des usagers et des agents en rendant les locaux des pôles accueil dans les 5 mairies de secteur plus accessibles et mieux sécurisés.

La rénovation de nos bâtiments répond aussi à notre objectif de relever le défi environnemental en baissant notamment notre consommation énergétique.

Dans le domaine éducatif, scolaire, périscolaire et en direction de la petite enfance, des actions sont prévues pour mieux accompagner l'accueil des enfants. Cela se traduit par la réhabilitation des locaux, des aménagements permettant le dédoublement des classes, des dotations pour équiper les écoles, les accueils de loisirs, les restaurants scolaires et les crèches municipales en mobiliers et matériels pédagogiques.

En ce qui concerne le cadre de vie au quotidien, les 5 directions de proximité poursuivront leurs actions en matière de propreté, de gestion des espaces verts à travers le développement de la gestion différenciée, l'entretien et la maintenance des squares ludiques et aires de jeux.

Pour accompagner les secteurs dans les actions du quotidien à destination des Amiénois, les directions de proximité disposeront d'une dotation globale d'investissement de 2 320 000 €.

En plus des budgets portés par les délégations thématiques pour les gros investissements inscrits dans le cadre des autorisations de programme, cette dotation annuelle permettra aux 5 secteurs de traiter les demandes récurrentes et urgentes de la vie quotidienne des habitants dans le but d'améliorer leur cadre de vie, de faciliter leurs démarches administratives, sans oublier le maintien en bon état du patrimoine de la ville dans chacun des secteurs.

Afin d'illustrer notre politique de proximité, je me permets de vous citer quelques exemples concrets de réalisations à venir.

Le secteur centre procédera à des travaux visant à améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents en procédant à des réaménagements de l'accueil de l'Hôtel de Ville.

À cette occasion, une borne internet sera mise en service afin de permettre aux administrés d'effectuer leurs démarches en ligne avec l'appui éventuel d'un agent.

Le secteur Ouest s'attachera à l'amélioration du cadre de vie ainsi qu'à la préservation du patrimoine bâti par le remplacement de menuiseries à l'école Jules Verne, à la salle municipale de Longpré ou encore la réfection des sanitaires de l'école Faubourg de Hem.

Le secteur Sud réalisera, quant à lui, des travaux d'entretien, de remise en état et d'accessibilité dans les écoles, les centres de loisirs et les crèches.

Aussi, sur les espaces publics, des travaux de restauration du monument des illustrations picardes place du Maréchal Joffre seront réalisés cette année.

Le secteur nord engagera la réhabilitation du Parc Saint-Pierre par la rénovation de plusieurs cheminements réalisés en régie. Les équipes du secteur devront également mettre en œuvre les projets retenus par les habitants dans le cadre du budget participatif 2021, à savoir :

- Une aire de bien-être et de santé sur la plaine Brossolette,
- Un jardin partagé square Gauguin,
- Et un kiosque associatif.

Enfin, pour le secteur Est, nous mettrons en œuvre des travaux de proximité et d'entretien, comme la création d'une nouvelle classe, la réfection des menuiseries au sein de plusieurs écoles, dont celle de Bapaume, la construction d'un cabanon en bois au centre de loisirs de la Tour du Marais, la sécurisation du centre de loisirs Condorcet ou encore la pose de mobiliers urbains.

Voilà mes chers collègues ce que nous, les adjoints de secteur, voulions vous présenter.

Je vous remercie de votre attention.

MME FOURE : Merci Matthieu et merci aux 5 adjoints de secteur qui ont travaillé pour cette présentation dans un domaine qui est extrêmement important puisque c'est eux qui sont en première ligne face aux demandes des Amiénois.

Je passe la parole maintenant à Stéphane DESCOMBES.

M. DESCOMBES : Merci Madame le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, mes chers collègues, durant un an et demi notre équipe municipale, conduite par Madame le Maire, a su révolutionner notre démocratie locale et les formes de consultations citoyennes.

Cette transformation produit des résultats positifs et permet à de nombreux Amiénois de devenir de véritables acteurs de leur ville.

Vous l'avez compris, la démocratie locale amiénoise se modernise et notre ville est en pleine effervescence sur le plan de la participation des habitants à la vie de leur cité.

Aujourd'hui, nous consolidons cette dynamique en permettant à tous les Amiénois de s'impliquer dans leur territoire au travers de nouveaux outils que nous mettons à leur disposition.

Sur le plan de l'effervescence, l'année 2021 a été particulièrement riche en événements. Permettez-moi d'en citer quelques-uns pour vous montrer le dynamisme d'Amiens.

Tout d'abord, nous avons lancé la première édition du budget participatif qui a rassemblé plus de 4 300 votants. L'enveloppe globale d'investissement a été fixée à un million d'euros conformément à notre engagement pris durant la campagne des élections municipales.

Je profite de mon intervention pour vous informer qu'à partir de demain, mardi 1^{er} février, le lancement de la 2^e édition de notre budget participatif permettra aux Amiénois de déposer des projets.

Je vous invite donc à communiquer massivement autour de vous pour les informer via vos réseaux.

Ensuite, nous avons organisé les 5^{es} rencontres européennes de la participation du 13 au 17 septembre qui a rassemblé 1 000 congressistes dans notre ville, parmi lesquels de nombreux élus, mais aussi des techniciens de la participation, des chefs d'entreprise et des représentants du monde associatif.

Ces rencontres européennes de la participation ont notamment permis de faire découvrir nos balades urbaines désormais connues dans toute la France.

Par ailleurs, depuis l'année précédente, nous avons multiplié les concertations numériques grâce à la création d'une plateforme participative « amiens.fr/jeparticipe ».

Cette plateforme connaît un vif succès par la mobilisation massive des habitants sur chacune des consultations que nous avons lancée.

Je rappelle que la construction du pacte pour la transition écologique avec les Amiénois a recueilli 253 contributions.

Le projet de réhabilitation du parc de la Hotoie a recueilli 814 questionnaires.

La dénomination de la passerelle dans la ZAC Gare la Vallée a recueilli 232 votes.

Le lancement de la première édition du budget participatif a mobilisé 4 355 participants au vote des projets. Dans l'histoire de notre ville jamais une consultation n'aura mobilisé autant d'Amiénois.

Enfin, malgré un contexte sanitaire tendu en 2021, nous avons assuré la reprise des balades urbaines en octobre et en novembre derniers.

Elles ont mis à l'honneur le festival iconique d'Amiens Métropole dédié à la pluralité et à la diversité des arts visuels.

Mes chers collègues, je vous rassure, nos réalisations en matière de démocratie locale ne s'arrêteront pas là.

Nous comptons à nouveau surprendre les Amiénois cette année grâce à la mise en place de 3 actions fortes.

Tout d'abord, je vous annonce le lancement de la première journée citoyenne cet été, ainsi durant une journée les habitants pourront participer volontairement et bénévolement à la réalisation de chantiers citoyens sur différents lieux, équipements ou quartiers de la ville.

Ensuite, la reprise des opérations « Bonjour Madame le Maire » est programmée dès le mois de mars. Elles offriront la possibilité aux Amiénois d'échanger directement avec Madame le Maire sur les différents pans de la vie quotidienne.

Enfin, la troisième action forte concerne la signature d'une charte de la participation qui apportera une nouvelle impulsion à la participation citoyenne en l'ouvrant à tous. Elle réactualisera la relation entre la ville et ses partenaires en matière de consultation. Je pense aux comités de quartier, mais aussi aux réseaux des citoyens engagés, aux associations, à la MAAM et aux conseils citoyens.

Enfin, pour conclure par une autre bonne nouvelle, je vous informe qu'Amiens a été choisie pour organiser les prochaines rencontres nationales du budget participatif qui rassemblera 400 participants. Cette décision récompense nos résultats pour la mise en place de notre budget participatif.

Durant ces journées, qui valoriseront Amiens, nous aurons des échanges fructueux avec d'autres villes pour être encore plus efficaces pour les éditions à venir.

Mes chers collègues, vous l'avez compris, l'ensemble de ces outils, que je viens de présenter, sont autant d'opportunités pour inviter chaque Amiénois à prendre part à la vie de la cité.

Nous nous attachons à donner la possibilité aux habitants de participer sous différentes formes pour que chacun et chacune trouve sa place et puisse contribuer à transformer à la transformation de notre ville.

Notre défi est de permettre à chaque Amiénois de pouvoir se saisir selon ses envies, ses besoins, ses possibilités des espaces et des outils de dialogue.

Je vous remercie.

MME FOURE : Merci Stéphane.

La parole est à Bruno BIENAIMÉ.

M. BIENAIME : Merci Madame le Maire.

Madame le maire, chers collègues.

L'épuisement des ressources naturelles, la pollution croissante de nos espaces de vie, l'urgence du dérèglement climatique, les enjeux actuels sont multiples pour notre ville.

Pour y remédier, la seule solution est la transition écologique de notre société. Un défi, oui ! De taille, qui nécessite de repenser notre manière de concevoir notre ville.

Depuis le début de ce mandat, c'est pour nous, comme l'a rappelé Madame le Maire au début de ce conseil, une priorité ; celle de construire une écologie urbaine, un avenir plus vert, plus sobre.

C'est bien d'écologie urbaine dont je vous parle. Celle qui consiste à appréhender les espaces urbains comme un écosystème naturel dont il faut prendre soin et sur lequel il est possible d'agir pour en augmenter la qualité.

Une ville circulaire. Oui. Une ville verte et circulaire vers laquelle nous allons et dans une nouvelle dynamique qui vise à concrétiser un fonctionnement urbain plus proche du vivant.

La ville d'Amiens n'a jamais connu une PPI aussi verte. Jamais !

Nous portons dans ce mandat l'idée d'une ville régénérative, le chemin sera long, mais nous sommes sur les rails.

Pour cela nous avons co-construit avec les Amiénois un fil vert, une feuille de route : le pacte pour la transition écologique que nous aurons le plaisir de vous présenter dans quelques semaines.

Ce fil vert réunira 60 actions que nous réaliserons sur le mandat qui, comme 60 pièces d'un puzzle, initiera la cohérence de notre projet de transition écologique.

Adapter notre ville par et pour les habitants avec, par exemple, la création d'une ferme urbaine à Étouvie ou aider à l'installation de nouveaux maraîchers sur notre territoire nous permettra d'aller vers l'autonomie alimentaire qui est l'un de nos plus importants défis.

Ce fil vert nous permettra d'aller vers la réussite en agissant également sur les transports et la mobilité avec un plan vélo : 10 millions d'euros dans la PPI, sans compter les budgets de fonctionnement et les projets annexes.

Et la poursuite de l'aide à l'achat au vélo qui, l'année passée, a été un énorme succès.

Ce fil nous conduira aussi vers la protection et le développement de la biodiversité avec des projets de poumons et canopées vertes, le réaménagement, par exemple, du parc de la Hotoie toujours en co-construction avec les Amiénois, comme le rappelait Stéphane DESCOMBES à l'instant, l'aménagement également du marais des trois Vaches, car être une ville RAMSAR nous oblige et nous nous obligeons.

Je pourrais aussi vous parler de la création d'un nouveau parc juste à côté du marais des Trois Vaches sur la friche qui abritait les anciennes Tours Daudet du quartier Victorine Autier.

Ou encore la réhabilitation prévue du parc Saint-Pierre, la plantation de milliers d'arbres, plus d'ombre, plus de fraîcheur, plus de nature en ville partout et pour tous.

Notre fil vert sera aussi de poursuivre le chemin vers l'autonomie énergétique en réduisant nos consommations et en développant les énergies renouvelables avec le réseau de chaleur installé qui fournit déjà l'énergie pour l'équivalent de 16 500 foyers, rendez-vous compte ! Et son développement n'est pas terminé. Et nous poursuivons nos efforts avec l'installation prochaine d'un champ de panneaux solaires équivalent à 2 500 foyers. L'équivalent finalement de l'énergie de la seconde ville de la Somme : Abbeville ; 20 000 habitants.

L'effort sera aussi conséquent sur la réduction de nos déchets et sur le développement de l'économie circulaire.

Je pourrais poursuivre ainsi en énumérant bien d'autres projets, mais oui ! Vous l'avez compris, nous sommes totalement mobilisés avec pour objectif majeur de réduire notre bilan carbone et ainsi d'agir sur le réchauffement climatique.

Oui ! Vous l'avez bien compris, nous prenons le virage de la transition écologique en cohérence avec force, énergie et détermination.

Oui ! Vous l'avez compris, à Amiens, la transition écologique est en marche.

Je vous remercie de votre attention.

MME FOURE : Je passe la parole à Pierre SAVREUX.

M. SAVREUX : Merci Madame le Maire.

Quelques mots pour vous parler du budget 2022 consacré à notre candidature pour être capitale européenne de la culture en 2028.

Vous savez que nous avons lancé officiellement cette candidature l'année dernière, en 2021, avec une adoption du principe à l'unanimité en conseil municipal et en conseil d'Amiens Métropole.

Alors on en sait plus depuis quelques jours sur le calendrier de cette candidature qui va permettre de départager une dizaine de villes françaises qui sont actuellement en compétition puisqu'un décret est paru le 24 décembre dernier qui précise les règles de procédure et les modalités de participation à ce concours.

En ce qui concerne le calendrier, je vous le disais à l'instant, le dépôt du dossier devra être effectué le 1^{er} décembre 2022 au plus tard.

La présélection arrivera au cours du premier semestre 2023, c'est à ce moment-là qu'on connaîtra la liste restreinte des villes candidates.

Et puis la sélection définitive interviendra à peu près 9 mois plus tard, c'est-à-dire en décembre 2023/ début 2024.

Alors, vous savez aussi que pour élaborer son projet de candidature, Amiens s'est dotée d'une mission dédiée : la mission Capitale européenne de la culture Amiens 2028, dont l'objectif, dont les missions sont bien sûr de rencontrer les acteurs sur le terrain pour à la fois recenser les besoins, les attentes, mais aussi essayer de trouver le meilleur périmètre de cette candidature et de proposer un projet de candidature crédible au jury.

Si l'année 2021 a été l'année du lancement de la candidature avec beaucoup de rencontres, avec la mise en place de l'équipe et d'une méthodologie pour travailler, l'année 2022 sera bien entendu l'année de la montée en puissance de cette candidature avec plusieurs temps forts et évidemment le principal d'entre eux c'est le dépôt de notre dossier au mois de décembre 2022.

Nous allons aussi, en 2022, intensifier évidemment nos actions de communication pour faire savoir qu'Amiens est candidate et convaincre de la qualité de notre projet avec entre autres la sortie d'un site internet tout prochainement.

Il faudra aussi, en 2022, continuer de mobiliser les habitants et les acteurs du territoire, j'y reviendrai dans un instant.

Au mois de mars sera annoncé le périmètre de la candidature, c'est-à-dire le périmètre géographique, quel est le territoire pertinent retenu pour cette candidature et bien sûr les premiers axes de la gouvernance de ce projet qui nous mènera jusqu'en 2028.

Surtout en 2022, notre ville, notre métropole vont vibrer au rythme de cette candidature.

Outre le fait que notre ville va s'habiller aux couleurs du projet Amiens 2028, de nombreux événements, qu'ils soient culturels, sportifs, associatifs, vont aussi s'emparer de cette candidature en prenant une forte dimension culturelle ou tout simplement en faisant la promotion de la candidature d'Amiens.

2022, ce sera aussi la mise en œuvre de l'appel à projets perspective que vous avez validé ici même en conseil municipal. Vous savez, cet appel à projets perspective, c'est ce qui permettra à une douzaine d'artistes d'aller à la rencontre des habitants pour les sensibiliser aux notions de capitale, Europe et culture. On aura à la fois des résidences d'artistes, des projets de créations, mais aussi des projets d'éducation artistique et culturelle tout public.

Se préparera aussi un second appel à projets perspective qui aura, cette fois-ci, un périmètre plus large et qui associera d'autres partenaires institutionnels que la ville d'Amiens seule.

En 2022, nous en profiterons aussi pour valoriser l'ensemble des acteurs culturels, mais pas que, acteurs qui s'inscrivent depuis très longtemps déjà dans une logique de coopération européenne, et on verra qu'Amiens n'a pas attendu d'être candidate au label de capitale européenne de la culture pour vivre à l'heure européenne. Je pourrais citer de nombreux exemples. C'était le cas encore récemment avec le festival Amiens Europe à la maison de la culture, au festival international des jardins qui invite chaque année des artistes européens à venir créer au cœur même des Hortillonnages ou encore le ciné Saint-Leu qui est l'un des rares cinémas de France à être labellisé Europacinéma, c'est-à-dire qu'il diffuse plus de 25 % de films européens, non nationaux, donc non français, ce qui est un exploit.

Ensuite, ce que je voulais vous indiquer d'autre, c'est que nous allons aussi mettre en place au sein de la mission Amiens Europe une cellule d'accompagnement pour inciter et accompagner les acteurs, les porteurs de projet qui souhaiteraient mener des projets européens de coopération.

Alors le budget 2022 s'élève à 463 000 euros, dont 150 000 euros pour des dépenses d'exploitation, notamment pour le site internet, 213 000 euros de dépenses en personnels et 100 000 euros de subvention notamment pour l'appel à projets perspective 2, dont je vous parlais tout à l'heure.

Je précise aussi qu'en cas de pré-sélection de la candidature d'Amiens, Amiens Métropole a pris l'engagement de participer au financement de cette candidature, mais qu'elle n'attendra pas ce moment pour y participer de façon indirecte puisque dès 2022 il y a des événements culturels qui sont financés par Amiens Métropole et qui seront réinventés pour se mettre aux couleurs de la candidature, ce sera le cas par exemple de la 2^e édition du festival IC-ON-IC.

Voilà ce que je voulais vous dire en quelques mots.

Vous dire peut-être pour conclure que je vous rappelle qu'on n'attend pas de nous un simple projet événementiel pour l'année 2028, mais vraiment un projet beaucoup plus large, un projet de développement du territoire à l'horizon de 15-20 ans, que nous n'avons pas l'intention de

présenter un projet hors-sol, mais au contraire un projet qui est solidement ancré dans la réalité et l'histoire de notre territoire.

On compte bien sûr s'appuyer sur les atouts, sur les savoir-faire qui nous donnent une légitimité pour parler à tous les Européens.

J'ai eu l'occasion de citer plusieurs exemples ici. Le meilleur exemple d'entre eux c'est évidemment la cathédrale d'Amiens qui est l'exemple le plus abouti d'architecture gothique en Europe, une architecture qui résonne partout sur le continent européen.

Je pourrais vous citer aussi bien sûr Jules Verne ou encore tous nos dispositifs d'éducation artistique et culturelle qui font modèles en Europe. Je vous rappelle que nous avons été la première ville de France à proposer un CLEA.

Cette candidature devra aussi mobiliser au maximum les acteurs, les habitants, les élus. Madame le Maire annoncera prochainement une instance de co-construction permettant à tous les élus de tous les groupes d'opposition d'ailleurs, tout comme ceux de la majorité, de participer à cette candidature puisque nous sommes dans une logique consensuelle sur ce projet.

C'est une candidature qui devra projeter Amiens dans un ambitieux projet de développement où la culture occupe une place centrale. Un projet qui devra aussi être utile au projet européen.

Nous souhaitons vraiment être le laboratoire des nouvelles pratiques culturelles en Europe.

Pour conclure, nous voulons un projet audacieux et puissant pour l'attractivité d'Amiens, mais aussi fédérateur et humaniste pour le bien vivre ensemble des habitants.

MME FOURE : Merci Pierre.

Donc, les grands axes de la politique menée par la ville vous ont été présentés. Ce n'est pas exhaustif puisque bon nombre de délégations n'ont pas été déclinées, mais pour ne pas alourdir le débat et pour faire en sorte qu'il soit beaucoup plus rythmé, j'ai préféré qu'on ne présente que quelques axes forts.

Et ensuite bien sûr la parole est libre et les adjoints ou élus de manière générale pourront répondre évidemment aux différentes questions qui ne manqueront pas d'être posées.

Mais avant de passer la parole aux différentes personnes qui la demandent, je souhaiterais qu'on puisse ouvrir les fenêtres pour qu'on respecte les règles. Donc si on pouvait ouvrir les fenêtres quelques instants, et puis tâcher de ne pas prendre froid, mais voilà... nous devons être exemplaires évidemment dans les gestes barrières et les règles sanitaires à appliquer.

Merci de le comprendre.

Donc, Monsieur VOULMINOT m'a demandé la parole, je crois.

Qui d'autre souhaite s'exprimer ensuite ? Oui. Je note.

Allez-y Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Oui.

Madame le Maire, bon, mon intervention sera courte, mais avec une introduction.

Nous allons délibérer sur le budget et les membres de la commission des finances devraient arriver sereins, renseignés au conseil municipal.

L'arrivée tardive des documents, alors je l'ai dit en commission, mais l'arrivée tardive des documents, des fascicules ou encore du projet (137 pages) ne permettent pas ou moins bien de jouer notre rôle. Et c'est dommage.

Mais j'ai quand même 4 points à aborder avec vous.

Alors, nous sommes étonnés de votre capacité à maîtriser, nous, nous aurions dit corseter, les dépenses de personnel : moins de 1 % d'augmentation, donc votre objectif est atteint.

Mais vous n'évoquez pas, budgétairement parlant, ce n'est pas... vous en parlez dans le document, mais budgétairement parlant, vous ne parlez pas des bonifications de grilles de certains cadres d'emploi ou des reclassements des auxiliaires de puériculture de la crèche ou les auxiliaires de soins en catégorie B et pas un mot sur le RIFSEEP.

C'est, pour nous, la preuve que votre chiffre est posé là, comme ça, pour afficher une maîtrise, mais qui n'est pas vraiment en adéquation avec la réalité et/ou les besoins, ou au risque de graves dysfonctionnements.

Mais la réponse est peut-être ailleurs.

Nous sommes étonnés aussi de votre capacité à réduire vos coûts de fonctionnement.

Alors vous réduisez, mais ils ne s'en plaignent pas, vous réduisez les enveloppes des mairies de secteur en affirmant en même temps que les services seraient identiques, voire mieux par votre volonté.

Un exemple ne vaut pas lourd, mais quand les exemples ne manquent pas, j'en prends.

J'ai dit que je serais court, c'est pour ça que je n'en prends qu'un.

Le nettoyage. Alors en regardant les budgets, on voit qu'il y aura moins d'achat de balais, de serpillères, d'éponges, de produits et moins de dépenses de personnel, mais sont maintenues les prestations de services extérieures.

Alors, je n'évoque pas la guerre des prix exercée par ces entreprises de nettoyage dont les seules variables d'ajustement sont les salaires et les conditions de travail des salariés précarisés, mais ma question ça sera : est-ce que le modèle choisi c'est celui-ci pour tenir vos objectifs budgétaires ?

Enfin, Madame la Maire... enfin, avant.

C'est la troisième, Madame la Maire, vous avez justifié, dans les précédents budgets, la mise en place d'Amiens for Youth par la forte possibilité de pérenniser à la fin de l'opération la majorité de ces actions créées.

Je regarde les budgets. Je vois que les dépenses d'Amiens for Youth ont disparu du budget 2022. Normal. Mais je ne vois pas d'augmentation du budget 2022 jeunesse.

Quelles sont les actions d'Amiens for Youth qui ont été pérennisées ?

Et enfin, dans le budget annexe stationnement, on voit que les recettes, et Monsieur MERCUZOT en a causé tout à l'heure, sont en baisse. Alors allez-vous, comme par réflexe, nous proposer une augmentation des tarifs de stationnement en souterrain ?

Alors, votre investissement nous paraît trop élevé, votre fonctionnement nous semble aujourd'hui mal calibré, il est également l'expression d'une politique que nous combattons, alors nous voterons contre et nous attendons les prochaines D.M. et B.S. À jeudi !

MME FOURE : Merci. C'est Madame DESBUREAUX qui m'a demandé la parole également.

MME DESBUREAUX : Merci, Madame la Maire.

C'est avec une PPI en hausse de 26 % et une perte de recettes de 1,69 million, à laquelle viennent s'ajouter les 5 millions en moins dus à votre volonté de baisser la fiscalité de la ville, que le budget primitif 2022 s'ouvre.

Les marges de manœuvre sont donc affaiblies pour la ville dans une période où elle aurait pu renforcer son rôle de bouclier social pour ses habitants et habitantes.

Pourtant vous parlez même de vouloir réduire la subvention d'équilibre du CCAS alors même que les pauvres sont de plus en plus pauvres à cause de la crise sanitaire. Selon le dernier rapport d'Oxfam, 160 millions de personnes sont tombées dans la pauvreté. Les Amiénois et Amiénoises n'ont certainement pas été épargnés.

Toutes ces économies pourquoi donc ? Pour venir à la rescousse d'Amiens Métropole qui, certes, avait bien besoin de renforcer ses capacités de financement, mais qui a préféré taper au porte-monnaie de ses contribuables plutôt qu'à celui de ses entreprises en passant par la CFE.

Vous allez nous répondre que l'on récupère de la DSC, mais ce n'est qu'un paravent cachant les moins 5 millions de baisse d'impôt. Cette baisse d'impôt, ce sont 5 millions nets en moins dans nos caisses. Ce sont 30 millions en moins sur un mandat ; 30 millions d'euros ce sont 125 emplois permanents, c'est la construction de trois écoles, ce sont des aides pour les logements en moins.

Bref. C'est un énorme renoncement.

Vous allez nous répondre que les dépenses ont diminué. Forcément lorsque vous éliminez le fonds de concours de 3 millions en fonctionnement, que vous aviez versé l'an dernier à Amiens Métropole, à notre grand désarroi, les dépenses se portent mieux.

En ce qui concerne plutôt le détail du budget quelques remarques.

Sur la pérennisation des actions Amiens for Youth, comme le faisait remarquer mon collègue, Fabien VOULMINOT, vous mettez cela en avant alors que c'est la plus petite ligne du budget déléguée au défi éducatif.

Cela consisterait apparemment à investir dans un tiers lieu : pour y faire quoi ?

Sur la poursuite de l'aide à l'acquisition de vélo, il semble qu'elle soit désormais réservée aux acheteurs et acheteuses de vélo électrique. Or, un vélo électrique coûte minimum 800 euros,

cela semble être une façon d'abandonner l'idée d'aider les personnes les plus en difficulté dans l'achat d'un vélo classique, moins cher, plus écologique et favorisant l'activité physique.

Sur le maintien du plan d'aide à l'équipement numérique des familles, ceci est très positif. Nous espérons que cela s'accompagnera de temps de formation à destination des familles pour lutter contre l'illettrisme numérique, mais également une sensibilisation à la vigilance concernant les possibilités d'accès des enfants aux contenus sensibles sur internet.

Nous voyons les opérations de modernisation des parcs et des passerelles de façon positive également, de même pour l'avancée du projet école dans l'éco-quartier Intercampus.

Néanmoins, vous nous permettrez de petites suggestions.

Si Amiens candidate au titre de capitale européenne de la culture, qu'elle a été capitale européenne de la jeunesse, nous proposons qu'elle crée le titre de capitale européenne de la rustine.

En effet, beaucoup d'Amiénois et d'Amiénoises se plaignent de l'état des routes, certaines devenant impraticables en deux roues, en automobile, mais aussi à pied. Il faut voir l'état des rues piétonnes.

Aussi, si le patrimoine immobilier de la ville a bien besoin de rénovation, la voirie également.

Enfin, vous parlez beaucoup de faire des économies sur la masse salariale.

Cela nous paraît compliqué étant donné le contexte sanitaire qui engendre beaucoup d'absences, ajoutons à cela le recul de l'âge de la retraite accompagné du glissement vieillesse technicité.

Nous espérons vraiment que cela ne se fera pas au détriment des services rendus à la population, ni au détriment de la santé des agents.

D'ailleurs, qu'en est-il de la situation des animateurs et animatrices périscolaires ?

Allez-vous répondre favorablement à leurs revendications ?

Vous l'aurez compris, ce budget ne nous satisfait pas, voire même nous inquiète quant au rôle que devrait prendre la ville envers ses concitoyens et concitoyennes.

De plus, nous ne nous souvenons pas que la perte de recettes induites par une baisse des impôts fonciers de la ville figurait dans votre programme, pourtant vous étiez déjà aux manettes et conscients et conscientes des difficultés que vous auriez eu à affronter à la métropole après votre réélection.

Nous voterons contre.

MME FOURE : Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Merci, Madame le Maire.

Chers collègues, Amiens Métropole a un développement économique satisfaisant. Cette conjoncture permet à la ville d'Amiens d'accueillir de nouveaux habitants, dont des familles qui ont des besoins de services et de structures de proximité.

La physionomie de nos quartiers change et évolue également.

Je regrette que la ville ne travaille pas en amont pour anticiper ces évolutions, notamment sur les services de proximité, le lien social et la sécurité.

Votre politique d'aménagement, c'est du coup par coup. Je parle des compétences de la ville bien entendu.

Dans de nombreux quartiers, nous ne disposons pas de bâtiments pour accueillir les associations et leurs activités.

Dans d'autres secteurs géographiques, des associations disposent de locaux vétustes, inadaptés pour accueillir du public et pour développer des projets. Je pense à la SIP, Sud-Est, au centre social Elbeuf, etc., etc.

Dans notre société où l'individualisme gagne du terrain où de plus en plus de personnes sont confrontées à la précarité, à l'isolement et à la solitude, il est primordial de mettre en place un véritable schéma local de développement afin de répondre aux besoins des personnes dans tous les quartiers.

Vous avez le pacte pour le bien-vivre, mais vous ne mettez pas les moyens nécessaires.

Force est de constater que les moyens financiers pour l'investissement et le fonctionnement ne sont pas à la hauteur sur ce sujet.

Il est vrai que cette thématique ne correspond pas à votre politique de communication.

Concernant la sécurité, les incivilités et la tranquillité publique, vous ne répondez pas aux légitimes préoccupations des Amiénoises et des Amiénois. Dotons Amiens d'une police municipale plus efficace en mettant les moyens, par exemple, en créant plusieurs brigades spécialisées qui répondent avec rapidité pour l'assistance 24 heures sur 24.

Je réitère ma proposition : une police municipale à l'image de celle de la ville d'Orléans qui est une ville des Républicains, proche de vos amis CIOTTI par exemple.

Je constate que le budget et la PPI ne correspondent pas aux attentes des Amiénoises et des Amiénois.

Lors du premier tour des élections municipales, ces derniers vous ont adressé un avertissement. Je constate que Madame le Maire n'a pas entendu cet avertissement.

Étant quelqu'un de pragmatique, tout n'est pas négatif.

Je vais avoir une position, Madame le Maire, qui va vous faire plaisir, une position très centriste, je vais m'abstenir.

MME FOURE : Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci.

Bon, alors, c'est le jeu. Vous avez présenté à 4 pendant 40 minutes les bienfaits et les vertus de ce budget en nous expliquant qu'il allait être formidable, qu'il allait permettre de faire beaucoup de choses. C'est le jeu. C'est le jeu de la majorité.

Et je vais tenter en quelques minutes de vous dire que non, tout n'est pas si rose que cela dans ce budget que vous nous présentez.

Ce que vous soumettez ce soir au vote va d'ailleurs de pair avec ce que nous étudierons dans quelques jours, donc jeudi soir, au conseil métropolitain, puisque vous l'avez dit, ville et métropole, pour beaucoup de sujets, sont entremêlées et si vous proposez aujourd'hui une diminution de l'impôt c'est pour compenser une augmentation de l'autre côté.

Première réaction justement quand on parle de cela aux Amiénois, quand on leur dit vous avez vu Brigitte FOURÉ va baisser les impôts communaux. Qu'est-ce qu'elle est cette réaction à votre avis ? Avez-vous testé ?

Moi, je l'ai testée. Et la première réponse que l'on m'a faite c'est elle est capable de baisser les impôts alors qu'elle ne l'a jamais fait avant. Elle est capable de baisser les impôts alors qu'elle ne l'a jamais fait avant en nous disant qu'elle va maintenir la même qualité de service, mais pourquoi, pourquoi, pourquoi ne l'a-t-elle pas fait avant ?

Bien, la réponse, elle est simple, c'est que vous ne l'avez pas fait avant et vous le faites maintenant parce que vous y êtes contrainte par l'augmentation des impôts de la métropole et par l'engagement que vous avez pris pendant la campagne de ne pas augmenter de manière globale l'impôt des habitants de la métropole.

Non contents d'augmenter l'emprunt de 5 millions, parce que nous allons avoir 5 millions de recettes en moins, vous auriez pu faire un emprunt à la banque, à la Banque Postale de 5 millions pour compenser cette baisse.

Mais non ! Vous poussez jusqu'à emprunter bien plus.

Vous allez emprunter 17 350 000 euros.

En effet, vous avez décidé d'investir plus que nos moyens ne nous le permettent. Ce n'est pas cela, selon nous, une gestion en bon père ou en bonne mère de famille.

Vous savez dans la vie de tous les jours, quand un foyer veut investir dans son logement, il le fait à mesure de ses revenus et de sa capacité d'endettement qui est autorisée par sa banque.

Par exemple, un couple qui gagne à deux 2 500 euros par mois et qui rembourse pendant 25 ans sa maison, ils aimeraient bien avoir une plus grande véranda, des combles entièrement refaits et habitables, bien isolés, installer une cheminée pour avoir moins de gaz ou d'électricité à payer, refaire la chambre de leur fils. Ils aimeraient bien le faire eux aussi. Ils aimeraient bien faire travailler, comme vous le dites, les artisans amiénois, parce que c'est souvent un argument que vous mettez en avant en disant on investit et en faisant cela, on fait travailler des artisans et les entreprises du BTP locales.

Mais ces couples-là, ils ne le font pas parce qu'ils n'ont pas le droit de le faire, parce qu'ils ont atteint leur capacité d'emprunt auprès de la banque et parce que la réglementation leur dit vous ne pouvez pas emprunter plus.

Eh bien, nous, nous le faisons. Vous décidez de le faire. Vous décidez d'emprunter plus.

Cette PPI 2021/2026 s'élève à 176 millions d'euros et vous dites que c'est une augmentation, c'est puissant, c'est une augmentation de près de 25 % par rapport au mandat précédent.

Selon nous, et pas que selon nous, mais on se fait les porte-paroles de ceux qui le pensent, vous investissez beaucoup trop.

Alors ne me faites pas dire dans votre réponse, s'il vous plaît, que je dis qu'une ville ne doit pas investir. Une ville doit investir. Et une ville doit recourir à l'emprunt pour pouvoir investir, mais vous investissez beaucoup trop.

Sur cette décision que vous mettez au vote aujourd'hui, la ville va augmenter son stock de dette de 17 millions d'euros, ce qui lui fera avoisiner les 100 millions d'euros de dette, ce qui représente une dette de 735 € par Amiénois.

Nous allons voter contre ce budget que vous présentez, car il aggrave notre endettement en investissant au-delà du raisonnable, comme je l'ai dit, mais je vais aussi vous expliquer les autres raisons qui vont nous amener à voter contre ce budget en prenant quelques exemples d'investissements que vous comptez faire.

Sur la sécurité.

Sur la sécurité et le sentiment de se sentir protégé par son maire est une des préoccupations premières de tous les habitants de toutes les communes de France. Toutes ! ... il n'y a pas une étude qui fait démentir cette assertion.

La PPI prévoit 730 000 euros de dépenses pour la délégation sécurité. Dans ces 730 000 euros, j'aurais pu pousser encore plus en enlevant la sécurisation des cavités, etc., mais je prends le chiffre de 730 000 euros sur 4 ans.

Je voudrais qu'on le compare, ce chiffre, parce que quand on sort des chiffres comme ça, allez dans la rue et dites il y a 730 000 euros pour la sécurité, ça ne parlera à personne. Vous pourriez dire 7,3 millions ou 73 000, bien malin qui pourrait comprendre ce que ça veut dire ces ordres de grandeur.

Pour comprendre ce que représentent 730 000 euros, je vais le mettre en comparaison à un autre chiffre qui est 630 000 euros. Donc 730 000 euros pour la sécurité et 630 000 euros pour donner un coup de jeune au parc de la Hotoie.

Je peux aussi le comparer, ce 730 000 euros, à 250 000 euros ; 250 000 euros pour payer les études de réhabilitation de la passerelle Samara au Parc Saint-Pierre.

C'est en comparant les chiffres qu'on arrive à se rendre compte de l'impact de... enfin de la connotation politique que vous donnez à certaines délégations.

Autre exemple, le plan vélo.

Le plan vélo sur le mandat, vous allez mettre un million d'euros ; un million d'euros à mettre en relation aux 176 millions de la PPI, de la programmation pluriannuelle de tous les investissements : 1 sur 176, ça représente 0,57 % du budget.

Pour la nature en ville, on est à 100 000 euros ; 100 000 euros, c'est peau de chagrin.

J'ai regardé aussi quelque chose qu'on ne regarde pas souvent ce sont les cimetières. Les cimetières, modernisation et réhabilitation des cimetières : 310 000 euros. J'ai été interpellé, il y a quelques jours, par une jeune femme qui a perdu son papa jeune, il y a quelques semaines, qui a dû le faire incinérer à Abbeville, malheureusement ... Ça, on n'y est pour rien, c'est comme ça, le crématorium d'Amiens est en travaux. Les cendres de son papa sont en attente, si je puis me permettre l'expression, à Abbeville parce qu'il n'y a plus de place dans les columbariums du cimetière Saint-Acheul.

Autre délégation, modernisation et réhabilitation de la zone piétonne de la gare à la Maison de la culture, alors ne la cherchez pas dans votre PPI, elle n'y est pas. Vous n'avez rien prévu dans le mandat pour refaire la piétonisation, ce qu'on appelle aussi la piéto, de notre centre-ville. Rien ! Pas un kopeck. Zéro euro.

Promenez-vous dans le centre-ville, c'est rustiné de partout. Il y a du goudron, de l'enrobé qui remplace des dalles qui étaient bancales et qui faisaient que de plus en plus de personnes à mobilité réduite trébuchaient et rien... Vous ne prévoyez rien pour refaire, une bonne fois pour toutes, ce cheminement.

Quand j'en parle à vos adjoints, qu'est-ce qu'ils me disent ? Ça coûterait un bras, voire deux bras. Mais oui, ça coûterait cher, oui. Mais c'est le poumon de notre ville. C'est le cœur de la ville. C'est l'image de la ville quand un non Amiénois arrive à la gare et quand, pour la première fois, il déambule dans notre cœur de ville, qu'est-ce qu'il voit ? Il voit un cœur de ville qui est à l'abandon, qui se détériore et où rien ne se passe et vous prévoyez zéro dans cette PPI.

Sur la propreté, et j'en finirai par-là sur les délégations.

Là encore, c'est peau de chagrin. C'est peau de chagrin. Alors la propreté c'est essentiellement un budget de fonctionnement, mais c'est aussi un budget d'investissement. Est-ce que vous prévoyez de moderniser les outils et le matériel qu'il est de coutume d'utiliser quand on est agent de propreté de la ville ?

Il y a quelque temps on voyait les motos aspirateurs, alors soit je ne me promène pas au bon moment dans la ville d'Amiens, mais j'ai l'impression que je ne les vois plus. Je ne vois plus ces motos qui ramassaient les déjections canines. Je ne vois plus cela.

Je vois les gloutons qui sont les aspirateurs qui sont fort efficaces d'ailleurs, mais j'ai l'impression qu'il n'y en a pas assez.

Et cette thématique de la propreté, elle revient très souvent.

Madame le maire, je ne doute pas que vous aimez votre ville, que vous aimeriez la voir encore plus propre et je ne doute pas que vous recevez, peut-être pas tous les jours, mais au moins plusieurs fois par semaine des messages d'Amiénois qui vous disent Madame le maire, ma rue est sale, faites quelque chose, je n'ai plus le sentiment de vivre dans la même ville où je vivais

avant et j'ai l'impression que cette propreté se dégrade et pourtant, et pourtant dans cette PPI, on ne voit pas beaucoup d'argent mis sur cette délégation.

Nous aurions, en conclusion, fait autrement si nous avions été aux responsabilités en investissant autrement. Le but ce n'est pas que de manière pavlovienne et systématique je dise bêtement que je suis contre parce que je suis dans l'opposition, parce que je suis un groupe minoritaire. Il y a des choses que j'aurais faites certainement comme vous. Certainement ! Il y a des bonnes choses dans cette présentation de budget, mais il y a des priorités qui ne sont pas les mêmes, que nous ne porterions pas de la même manière que vous le faites.

Donc, c'est un vote d'élu minoritaire qui votera contre, qui aurait fait une chasse plus poussée que vous ne la faites aux dépenses de fonctionnement en conservant le même service rendu aux Amiénois, et c'est possible. Et d'ailleurs, vous le faites un petit peu. Vous le faites un petit peu parce que quand on regarde précisément vous avez quand même réussi à baisser de 5,5 % cette chasse aux dépenses, mais il faut aller... il faut passer une vitesse supérieure. On peut aller plus loin dans la modernisation des outils, dans la modernisation du back-office pour, à service égal rendu, moins de dépenses.

Et c'est aussi, pour conclure, un vote négatif, un vote contre d'un groupe d'élus qui aurait investi moins et autrement sur des sujets qui répondent, selon nous, qui répondraient, selon nous, à des attentes des Amiénois et des professionnels de notre ville.

Je vous remercie pour votre écoute.

MME FOURE : Hélène BOUCHEZ m'a demandé la parole.

MME BOUCHEZ : Oui. Je voulais dire, Madame le Maire, quelques mots concernant la suite des actions Amiens for Youth ainsi que le lieu qui va... le tiers lieu qui va voir le jour.

Vous avez raison parce que l'année 2022, c'est vrai que ça marque un virage important pour l'action jeunesse au sein de notre ville.

Donc, il va y avoir dans le service jeunesse, donc il y a un nouveau chef de service qui a pris ses fonctions, nous sommes en train de construire les objectifs que nous voulons mettre en place en gardant bien sûr les 4 axes qui étaient prévus dans la mission Amiens for Youth, à savoir :

- L'employabilité des jeunes,
- Les jeunes acteurs de la cité,
- L'inclusion des jeunes exclus,
- Et la citoyenneté européenne affirmée.

Nous sommes en train de réfléchir au rattachement des chargés de projets jeunesse au service central de façon à ce qu'ils puissent faire fonctionner ces 4 axes.

Nous sommes en train de définir un fonctionnement avec certains dispositifs qui existaient déjà depuis 10 ans, à savoir l'animation de proximité, les chantiers jeunes afin de les faire évoluer si besoin.

Nous développons des événements jeunesse sur les différents secteurs de la ville, des concerts, des forums, des tournois sportifs.

Donc, pour vous dire qu'on va s'occuper de la jeunesse en y intégrant bien sûr les 4 axes qui étaient notamment avec la mission Amiens for Youth.

Concernant le tiers lieu, donc nous nous sommes rapprochés du service des domaines immobiliers de la ville et nous sommes tombés d'accord sur un lieu qui vous sera dit très prochainement.

MME FOURE : Merci.

Je passe la parole à Hubert DE JENLIS.

M. DE JENLIS : Oui. Parce que l'aspect sécuritaire a été abordé par Monsieur Renaud DESCHAMPS, mais j'ai l'impression que... enfin je ne suis pas convaincu qu'il maîtrise parfaitement le budget d'une collectivité parce qu'on nous dit vous investissez uniquement 732 000 euros pour la sécurité à Amiens.

C'est juste à rappeler. C'est dans le tableau que... il y a quand même une autorisation de programme. L'autorisation de programme c'est le budget qui est dédié par ligne et, là, en l'occurrence c'est 2 555 000 sur la durée du mandat et qu'on ouvre des crédits de paiement à hauteur de 732 000 euros, comme le chiffre annoncé par Monsieur DESCHAMPS, mais ça, c'est pour des investissements pour l'année 2022.

Mais ce n'est pas parce qu'on va investir 732 000 euros en 2022 que c'est le budget de la sécurité en 2022. On a 90 policiers municipaux à Amiens, donc on a déjà des dépenses de personnel qui s'élèvent à plus de 6 millions d'euros. On investit massivement dans les caméras de vidéoprotection, je rappelle que, en 2014, il y avait 49 caméras de vidéoprotection dans cette ville, il y en a aujourd'hui 139 et on va en refaire encore 57 pendant le prochain mandat.

Donc, on a fait dans le mandat précédent, il y a eu un rattrapage parce qu'il avait été décidé entre 2008 et 2014 qu'il y aurait 49 caméras et pas une de plus parce qu'il ne fallait surtout pas dépasser, arriver à 50. Donc, le mandat précédent a permis de se remettre à niveau et maintenant on continue, à nouveau, de se développer.

Donc, c'est une façon, je ne peux pas imaginer que ce soit volontaire de votre part, de présenter les choses sous cet angle-là. Donc, je pense que du coup vous n'avez pas forcément la bonne lecture des chiffres qui vous ont été présentés.

MME FOURE : Mathilde ROY.

MME ROY : Oui. Merci Madame le Maire.

Donc, moi, je voudrais rebondir sur ce qui a pu être dit sur le fait qu'en fait on ne se souciait pas trop de la précarité et qu'on avait un pacte, en gros, voilà, comme ça, un document qui a été écrit et puis qui est lettre morte, mais qui ne traduit pas une véritable intention politique.

Donc, je m'inscris complètement en faux avec l'ensemble de mes collègues sur ce que vous avez dit parce que ce pacte, c'est une véritable réalité. On va pouvoir présenter à la presse la semaine prochaine les actions qui ont déjà pu être engagées, dont bon nombre sont quand même très novatrices et sont justement au service des plus précaires.

Alors bien sûr vous évoquez la baisse de la subvention d'équilibre. Forcément il suffit de comparer les chiffres et on voit qu'il y a 160 000 euros en moins.

Certes ! Mais quelle a été l'année 2021 et quelle a été l'année 2020 ?

Elles ont été des années touchées par le Covid, ça a pu être expliqué par mon collègue Benoît et ça a eu un impact à la fois sur les dépenses, mais forcément aussi sur les recettes.

Il ne vous échappera pas qu'en matière d'action sociale, un gros poste de dépense en ce qui concerne le CCAS relève de tout ce qui est animation et en l'occurrence on a une baisse de plus de 30 % des animations seniors sur l'année 2021, c'est ce qui a correspondu à la baisse la plus importante des dépenses, en dépit du fait qu'on ait présenté plus de 14 000 places possibles à des séances d'animation et des possibilités pour les seniors d'accéder à ces différentes activités.

Donc, ça ne veut pas dire que le CCAS soit resté inactif, bien au contraire.

Ensuite, il faut aussi voir que le CCAS, de par sa particularité, a également la capacité, et ça, c'est vrai que c'est une chance que nous avons, de pouvoir solliciter des financements extérieurs qui viennent donc aussi tronquer la visibilité qu'on peut avoir sur le budget.

J'en veux pour preuve la conférence des financeurs qui a eu lieu vendredi dernier au conseil départemental avec le comité stratégique qui a vu un octroi, je ne l'annoncerai pas là parce que j'en réserve quand même la primeur au CA du CCAS c'est bien normal que les administrateurs le sachent, mais on pourra y revenir dans un prochain conseil si vous le souhaitez.

Et on a bon nombre de projets qui ont pu être financés tant pour le CCAS de la ville d'Amiens, qui l'avait présenté, que pour également l'union départementale des CCAS qui a pu aussi bénéficier de crédits assez conséquents.

On a, ici aussi, délibéré lors du conseil de décembre de la convention de partenariat avec l'État dans le cadre de la stratégie pauvreté qui nous a accordé 200 000 euros.

Et donc, à ce titre-là, on met en place des accompagnements auprès des personnes les plus fragiles et des seniors dans les accompagnements numériques.

Et donc, en dépit de la lecture que vous en avez faite, il y a également une politique de recrutement au niveau du CCAS puisqu'on recrute des chargés d'insertion numérique, et ça a pu être évoqué tout à l'heure quand on a évoqué des rénovations de certaines mairies de quartier où il y aura la mise à disposition de postes qui permettront d'accéder à des démarches administratives.

Je ne reviendrais sur ce qui a été également évoqué sur les centres sociaux. On a voté ici des subventions la dernière fois, je me suis déjà expliquée sur le sujet, donc je ne vais pas à chaque conseil rappeler la même chose sur ce plan là.

Merci Madame le Maire.

MME FOURE : Merci Mathilde.

La parole est à Olivier JARDÉ.

M. JARDE : Merci Madame le maire et mes chers collègues.

L'année 2020 était une année particulière puisque c'est la première fois, c'est la première fois en France que le nombre de crémations a été supérieur à 50 %.

Et donc ce sont des équipements qui effectivement, comme l'a rappelé Renaud DESCHAMPS, sont très sollicités et surtout que c'est majoré par la crise sanitaire.

Alors, il y a une augmentation très importante du nombre de crémations, il y a une crise sanitaire et en plus il y a une mode qui est peut-être répréhensible c'est de réserver des emplacements à l'avenir.

Et donc effectivement nos équipements saturent et grâce à la PPI on va créer de nombreuses places supplémentaires et donc de nouveaux équipements, et donc effectivement actuellement il y a certaines tensions dans certains, et je dis bien dans certains cimetières amiénois.

MME FOURE : Qui d'autre souhaite s'exprimer ?

Nathalie LE CLERCQ.

Ah oui ! Pardon ! Bruno BIENAIMÉ aussi m'avait demandé.

Nathalie LE CLERCQ d'abord et puis Bruno BIENAIMÉ ensuite.

MME LE CLERCQ : Merci Madame le maire, mes chers collègues.

Moi, je voulais parler pour le centre-ville dont vous faites un petit peu une caricature, car nous l'entretiens très régulièrement.

Et en effet les rustines dont vous parlez et le goudron avaient été mis avant pour le marché de Noël parce que... mais nous avons prévu justement de remplacer ces rustines de goudron par les dalles qui sont actuellement existantes et donc c'est prévu.

Et ça avait été fait justement avant le marché de Noël pour qu'il puisse avoir lieu dans de bonnes conditions.

Ce que je voulais vous dire, oui, donc des briques ont été remises, là, récemment, il y a deux jours, les briques rouges sur la place Gambetta. Les yeux qui avaient été très demandés aussi ont été remplacés tout dernièrement place Gambetta. Donc, vous ne pouvez pas dire que rien n'est fait dans le centre-ville.

Et justement le centre-ville, quand des visiteurs viennent, et pas seulement les visiteurs, les Amiénois, le trouvent très beau et attractif et de nombreux commerces viennent tous les jours s'installer. Donc, ce n'est pas du tout ce que vous relatez actuellement en disant qu'il se vide de tout commerce et de fréquentation.

Voilà.

MME FOURE : Merci Nathalie.

Bruno BIENAIMÉ.

M. BIENAIME : Oui.

Moi, je voudrais répondre un peu à Monsieur DESCHAMPS et lui dire que je suis quand même très inquiet. Très inquiet parce que vouloir être président de la métropole et maire d'Amiens sans être capable de lire tout simplement un budget, je suis très inquiet pour vos électeurs. Heureusement pour l'instant ce ne sont pas les plus nombreux.

Petite remarque sur le million d'euros sur le plan vélo.

Vous avez pu lire, enfin en tout cas relisez-le, nous avons prévu, à la ville, 5 millions d'euros sur le mandat et, si on reprend bien les chiffres, 1 +1 + 1 +1 + 1, ça fait 5, donc un million par an.

Et je rajouterai aussi qu'on a aussi prévu à la métropole 5 millions de plus, ce qui fera 10 millions en tout. Donc, vous pouvez vous inquiéter, mais 10 millions, ce n'est pas un million d'euros sur le mandat. Ça, c'était pour la partie budgétaire.

Ensuite, pour Madame DESBUREAUX, effectivement je vais vous expliquer un petit peu la logique dans laquelle on est concernant l'aide à l'achat de vélo pour l'année à venir.

Sur la première année, on a voulu faire quelque chose de conséquent. On avait un budget, on s'était fixé un budget et on a laissé ce budget aller bien au-delà, on a multiplié le budget prévu par deux. Donc, en fait sur la première année on a pratiquement fait deux années. Notre objectif premier c'était de promouvoir le vélo et de faire en sorte qu'il y ait un maximum de gens qui puissent acheter un vélo, en tout cas qu'ils puissent bénéficier de l'aide.

Sur cette deuxième année, on s'est appuyé, c'est l'étape 2, sur un rapport de l'ADEME, que vous pouvez lire. Vous irez lire le rapport de l'ADEME.

Lorsque... qui dit tout simplement, je vais faire très court. Lorsque vous permettez l'achat d'un vélo dans une ville où les gens vont travailler à moins de 5 kilomètres, et Amiens est exactement dans ce cas de figure, une fois sur deux la personne qui va acheter un vélo n'utilise plus sa voiture.

Donc, notre option, pour cette année, c'est de faire en sorte qu'il y ait moins de voitures dans Amiens et on n'a peut-être pas fait un choix complètement économique, mais on a encore fait un choix écologique.

MME FOURE : Merci.

Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui. Merci Madame le Maire.

D'abord, sur la question de l'arrivée tardive des fascicules. Oui. Vous avez raison. Le service des finances s'en est expliqué.

Je rappelle simplement que, d'abord, ce n'était pas une volonté de cacher quoi que ce soit, et puis surtout que ce n'est pas une obligation réglementaire. L'habitude est prise, dans cette collectivité, de donner les fascicules au moment des commissions. Voilà. On va maintenir cette habitude puisqu'elle est ancestrale et que si on la supprimait, on nous accuserait ou suspecterait de plein de choses. Mais voilà.

La direction des finances est vraiment désolée de n'avoir pas pu livrer plus tôt ces fascicules, mais de grâce donnez-lui acte que c'est bien involontaire de sa part et c'est que tout simplement elle n'avait pas le temps matériel de mettre en forme ces fascicules parce que ça représente vraiment un très, très gros travail.

Quand on parle du budget notamment de la ville d'Amiens, forcément que la question de l'emploi... pardonnez-moi.

Avant de rentrer dans le fond, je voudrais... sur le fond de certains sujets, je voudrais peut-être tordre le cou à certaines contre-vérités qui ont été annoncées parce que quand même...

D'abord, il n'y a pas de coupe de fonctionnement dans les secteurs. Je ne sais pas où c'est possible de voir ça, mais il n'y a pas de coupe dans les secteurs.

Deuxièmement, il n'y a pas de coupe non plus sur le budget du CCAS. Quand on dit que le budget du CCAS diminue, c'est une illusion d'optique budgétaire, si je puis dire. Pourquoi ?

Mais oui ! Pourquoi ?

Parce que nous comparons le budget voté en janvier 2021 avec le budget voté en janvier 2022. Or, il se trouve que l'année dernière en janvier 2021 nous avons surestimé la nécessité de cette subvention d'équilibre pour le CCAS et que, au moment où le CCAS a clôturé ses comptes 2020, il est apparu que nous pouvions, et d'ailleurs nous l'avons fait à la DM, que nous pouvions diminuer la subvention au CCAS tout en donnant au CCAS ce dont il a besoin pour servir les aides qui font partie de sa politique d'aide aux habitants en difficulté.

Et donc simplement ce que nous faisons c'est de voter la subvention 2022 à la hauteur de la subvention rectifiée par la DM que nous avons votée en 2021.

Donc, de ce point de vue-là, il n'y a pas de coupe budgétaire sur le CCAS.

Je souris d'une certaine manière aussi, alors ce n'est pas une erreur, mais je souris de voir comme les choses changent et comme le temps fait évoluer les positions.

Je me rappelle d'un temps pas si lointain où une opposition ou notre opposition, et finalement vous étiez, je pense, relativement proche de cette opposition, poussait des cris d'orfraie dès qu'on parlait de goudron, de bitume. On était accusé de tous les maux parce qu'on mettait de l'argent sur le goudron. Et alors, là, je suis étonné de constater que, quelques années plus tard, malheureux, on n'en met pas assez. Mais qu'est-ce qu'on fait ?

Il faudrait mettre du goudron, du goudron, du goudron, du goudron.

Je rappelle qu'il y a quand même une ligne qui est prévue, je n'osais pas trop insister dans ma présentation pour dire parce que, là, on va encore nous dire du goudron, du goudron, du goudron. Il y a quand même 6 millions d'euros qui sont prévus, qui permettent, le cas échéant, de faire du goudron. Peut-être pas que du goudron, aussi des aménagements un peu esthétiques, tout ça, mais aussi un peu de goudron.

Donc, ça fait quand même la possibilité. Ça fait quand même la possibilité d'entretenir, de faire du gros entretien de voies.

Et puis au fond, bah oui, faire un budget, c'est faire des choix. Et c'est affirmer des choix.

Et vous avez raison, on affirme, et Madame le Maire l'a encore dit tout à l'heure, on affirme que, pour nous, la métropole et la ville, d'une certaine façon, c'est la même chose parce que du point de vue de l'habitant, au fond, ce qui lui importe c'est la qualité de l'espace public qu'il trouve, la qualité des services qui lui sont rendus, etc.

Et le fait, pour lui, de savoir si c'est la ville ou la métropole qui exerce ces compétences, finalement peu importe.

Et d'ailleurs, je rappelle que finalement la métropole, elle n'a pas autre chose que des compétences que la ville lui a transférées.

Donc, de toute façon ce n'est pas un machin qui est venu en plus. Bref !

Je n'insiste pas, mais ça, c'est un choix revendiqué, assumé et, je pense, véritablement nécessaire.

Le deuxième élément, c'est que quand on fait un budget, il faut évidemment commencer par s'occuper de maîtriser ou en tout cas de regarder de près ce qui constitue le bloc le plus important des dépenses.

Et le bloc le plus important des dépenses, vous avez beau retourner les choses comme vous le voulez dans tous les sens, c'est la masse salariale, donc l'emploi dans notre budget. On ne peut pas faire autrement que d'en parler !

Alors, évidemment on peut toujours trouver que l'on n'en fait pas assez. Bon. Simplement je vous ferai remarquer qu'il faudrait, au regard de la qualité d'ailleurs, dont je me réjouis, des débats qui ont lieu en commission des finances où l'administration apporte vraiment des compléments d'information très fins, très détaillés et qui nous permettent de comprendre que finalement la masse salariale, ce n'est pas... ça ne se réduit pas à la question de savoir combien de postes sont créés ou sont supprimés dans la collectivité.

Qu'en réalité, c'est bien plus fin que cela.

Et qu'on ne peut pas non plus réduire cette idée de dire finalement ce que vous n'allez pas faire faire à des fonctionnaires, vous allez le faire faire à des entreprises privées qui maltraitent leurs salariés.

Évitons les caricatures, je pense que ça nous ferait du bien à tous de poursuivre les débats de qualité que l'on a, par exemple, en commission des finances et je ne doute pas que dans les autres commissions c'est la même chose. Mais voilà ça nous éviterait d'avoir des postures qui sont tellement simplificatrices que finalement elles ne veulent plus rien dire.

Donc je vous dis, je vous dis très clairement que notre objectif ça n'est pas à tout prix de supprimer des postes pour les donner à des entreprises qui paieraient très bas des salariés privés. Voilà.

Ça ne veut pas dire que, de temps en temps, on ne se dit pas que tel service pourrait être mieux rendu par le privé que par nous-mêmes, mais c'est une autre affaire et ce n'est pas un dogme. On regarde les choses au cas par cas, en fonction de l'efficacité parce que l'efficacité, et ce sera la conclusion de mon propos, elle me semble importante, elle nous semble importante dans l'utilisation des deniers publics.

La comparaison du budget d'une collectivité avec le budget d'une famille. Bon. Oui. On pourrait en discuter, ça pourrait d'ailleurs donner lieu à un débat intéressant, mais enfin franchement heureusement... enfin c'est dans la nature des choses, une collectivité n'a pas les mêmes objectifs qu'une famille. Mais au moins, j'espère pour les familles amiénoises que quand elles montent leur budget, elles le font de manière peut-être un peu plus... je cherche le mot qui ne vous blessera pas, mais peut-être un peu plus affûtée que la manière dont vous avez présenté le budget familial, collectif qui serait le nôtre.

Parce que quand même, d'abord, une famille, elle sait bien que si elle fait des dépenses d'investissement et si elle s'endette à un moment donné, c'est parce que peut-être cela lui permettra de dépenser moins en fonctionnement.

La question de l'énergie, elle se pose pour les familles comme elle se pose pour nous.

Si on arrive à investir dans nos bâtiments et que nos bâtiments consomment moins, c'est autant d'économie qu'on fera donc c'est une bonne dépense et s'il faut s'endetter, c'est un bon endettement. Bon !

Donc, c'est quand même un peu plus fin, encore une fois pardonnez-moi de le dire comme ça parce que vous allez dire que je suis donneur de leçon, ce n'est vraiment pas mon objectif, mais j'essaie de trouver les mots les plus justes possibles. Bref !

Et puis surtout on ne peut pas confondre, mon collègue l'a rappelé, des crédits de paiement qui sont annuels avec des autorisations de programme qui sont pluriannuelles, donc il n'y a pas un million pour le plan vélo. Il y a 5 fois un million, ça fait 5 fois plus que ce que vous avez dit. Bon alors si on n'est pas à cette épaisseur de trait près, on peut parler, on peut dire tout ce qu'on veut, mais quand même ça fait une vraie différence.

Et puis enfin, là non plus, sauf à vouloir faire des effets de manche et à dire des contre-vérités, enfin on ne peut pas dire, et d'ailleurs j'ai dit exactement l'inverse, alors vous avez le droit de ne pas croire évidemment et de remettre en cause ce que je dis, c'est votre droit le plus absolu et je ne le conteste pas.

Mais on ne peut pas dire qu'à la fin de l'année, le stock de la métropole... de la ville, pardonnez-moi, va passer tout d'un coup à 100 millions d'euros. Nous sommes au 1^{er} janvier, nous étions au 1^{er} janvier 2022 à 81 millions d'euros.

Certes, nous ouvrons, si l'on vote le budget, ce dont je ne doute pas, nous ouvrons la possibilité d'emprunter 17. Vous allez me dire faites le compte : 81 +17, ça fait bien 98, on est tout proche des 100 millions que j'évoquais.

Sauf que, en même temps qu'on peut, qu'on est autorisé à emprunter 17 millions, on va rembourser 10 millions. Et donc si vous comptez les 17, n'oubliez pas de leur enlever les 10.

Donc, ça fait au mieux ou au pire, puisque de votre point de vue l'endettement est toujours mauvais par principe, ça fait au pire plus 7 millions ; 81 + 7, ça fait 88.

Et l'exécution des budgets montre que nous n'allons jamais jusqu'à emprunter la totalité de ce que le vote budgétaire nous autorise à emprunter, donc je prends le pari devant vous, mais on aura oublié ça l'un et l'autre parce que tout ça n'a guère d'importance, que l'année prochaine

nous constaterons que notre stock d'endettement est de l'ordre de 85-86 millions d'euros grand maximum. Grand maximum. Voilà.

Et puis, au fond, et je conclus par-là, c'est que vraiment ce n'est pas la question de savoir si on a un budget comme celui d'une famille. Ce n'est pas la question de savoir s'il faut donner des emplois au privé, s'il faut au contraire multiplier les emplois publics, etc.

Il me semble que la question que l'on doit traiter, c'est celle de notre efficacité et c'est la question du meilleur emploi des deniers publics.

Évidemment que par définition nous considérerons toujours que nous n'avons pas suffisamment d'argent. C'est une constante et c'est assez naturel.

Et donc la question est de savoir, avec l'argent dont nous disposons, qu'est-ce qu'on fait pour utiliser cet argent au mieux, au plus efficace et au plus efficace, non pas pour tenir un budget, mais pour rendre les services que les habitants attendent de notre collectivité.

Et je vous assure que naturellement ce budget, parce qu'il marque des choix, peut-être contesté et c'est dans la nature des choses et c'est heureux que ce soit comme ça.

Mais je vous assure que ce budget a été monté avec cet objectif et cette volonté de dire qu'est-ce qu'on peut faire pour utiliser au mieux nos deniers publics qui, on peut en convenir, ne sont évidemment pas à la hauteur de ce qu'on aurait pu souhaiter dans nos rêves les plus fous.

Je vous remercie.

MME FOURE : Merci Benoît. Merci à tous.

Donc, beaucoup de réponses ont été apportées par les uns, les autres aux questions qui ont été posées par l'opposition.

Moi, je voudrais revenir sur quelques aspects.

Monsieur VOULMINOT a abordé le sujet du RIFSEEP.

En fait, nous avons bien prévu dans le budget d'inclure le RIFSEEP, mais je vous rappelle que les discussions ne sont pas finalisées encore avec les organisations syndicales sur le sujet. Donc, c'est un point qui sera plus clair en cours d'année. Et donc, là encore, évidemment on aura l'occasion d'y revenir, mais c'est bien prévu dans nos perspectives budgétaires.

Sur la propreté, donc quelques éléments d'information.

Donc, je rappelle que nous avons actuellement 10 agents de la brigade verte qui circulent dans notre ville contre 5 dans le mandat précédent. Nous nous étions engagés à doubler le nombre de ces agents, c'est fait. Donc, ce n'est peut-être pas encore suffisant aux yeux de certains ou en tout cas 10 agents sur l'ensemble de la ville, ils ne peuvent pas être partout à tout instant. Il y a encore des progrès à faire c'est évident.

Pour autant, je constate, comme l'a dit Nathalie LE CLERCQ, que quand des touristes arrivent à Amiens, la première chose qu'ils disent de manière vraiment très générale et très majoritaire, quasi unanimement, c'est qu'est-ce que la ville est propre.

Alors, moi, je les regarde parfois avec des yeux ronds en disant mais pourtant on me reproche encore que la ville ne l'est pas suffisamment à certains endroits. Mais c'est vrai qu'il y a certains endroits qui sont encore à améliorer, mais c'est aussi dû au comportement de certains Amiénois qui continuent à ne pas respecter les règles de vie en société.

Je voudrais rappeler aussi qu'en ce qui concerne la propreté, un gros effort est fait par la ville puisque, alors je vais être très claire pour qu'on ne mélange pas les budgets annuels et les budgets qui relèvent de la PPI, mais donc dans la PPI, il est prévu pour les équipements relatifs à la propreté : 1 200 000 euros. Donc, ça, c'est le budget sur l'ensemble du mandat. Mais chaque année, les secteurs consacrent plus de 7 millions d'euros de fonctionnement pour assumer les charges relatives à la propreté et c'est bien normal parce que c'est important effectivement que cette fonction soit remplie.

Donc, je voudrais dire encore qu'il ne faut pas mélanger les autorisations de programme, les crédits de paiement, la PPI et le budget annuel. On ne parle pas des mêmes choses.

Je voudrais aussi préciser que... enfin je constate que certains, depuis l'année dernière, ont changé d'avis et ce qu'ils trouvaient bien l'année dernière en votant le budget, ils le trouvent moins bien cette année.

Je rappelle, comme ça au passage, que le vote centriste n'est pas un vote d'abstention. La preuve, je vais vous proposer que nous votions positivement sur le budget, évidemment ça va de soi, mais ça va encore mieux en le disant.

Donc, ce budget, qui vient de vous être présenté et qui a été également précisé par bon nombre d'élus, ce budget répond vraiment, nous semble-t-il, à la fois aux attentes des habitants de notre ville, c'est notre objectif bien sûr, mais aussi aux priorités que nous nous sommes fixées en discutant avec les habitants lors de la campagne électorale et je pense que donc on verra à l'usage ce que les Amiénois en penseront.

Donc, je vais vous proposer maintenant et sans plus attendre de voter ce budget.

ADOPTE

Observations : Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT ont voté contre. Mme NOUAOUR et M. BAÏS ont voté contre. Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre. M. THEVENIAUD s'est abstenu.

Mmes BELLINA, VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, METAY (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté contre.

MME FOURE : Le budget est donc adopté. Je vous remercie.

Et je demande au directeur général des services de remercier le service des finances et tous les services, tous les services qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget parce que ça a été une rude affaire, encore une fois, et ils l'ont fait avec efficacité.

Donc, vraiment je voulais qu'ils soient remerciés publiquement.

**8 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2022. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS.
APPROBATION.**

M. MERCUZOT : Oui. Je vous propose, Madame le Maire, de l'évoquer vraiment très succinctement.

Juste pour rappeler qu'il s'agit donc d'adopter non pas la PPI mais l'exercice 2022 de cette PPI.

Qu'il est prévu un montant total de dépenses d'opérations pour cette année 2022 de 41 480 000 euros et que les recettes sont estimées à 5 450 000 euros, ce qui nous laisse donc une charge nette des opérations d'investissement de 36 030 000 euros.

MME FOURE : Merci.

Je rappelle d'ailleurs que plusieurs groupes de l'opposition se sont plaints de ce que nous investissons beaucoup, ça ne les a pas empêchés d'ailleurs de demander d'investir plus sur d'autres sujets, mais chacun comprendra... enfin chacun ses contradictions, je veux dire.

Pour autant, pour nous, il nous semble vraiment important que nous dégagions toujours une marge d'investissement essentielle, importante parce que c'est ainsi qu'on assure l'avenir de la ville. C'est ainsi qu'on prépare l'avenir, c'est en investissant évidemment au-delà du fait qu'effectivement, comme l'un d'entre vous l'a rappelé, les investissements sont source aussi d'emplois et que, ça, c'est un sujet qui nous taraude tout au long de l'année.

Donc, on peut passer au vote sur le point 8.

ADOPTE

Observations : Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT ont voté contre. Mme NOUAOUR et M. BAÏS ont voté contre. Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre. M. THEVENIAUD s'est abstenu.

Mmes BELLINA, VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, METAY (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté contre.

**9 - DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS.
EXERCICE 2022.**

M. MERCUZOT : Vous savez bien, mes chers collègues, que la constitution de provisions pour risques et charges et pour dépréciations d'éléments d'actif est obligatoire quand il y a apparition d'un risque.

La provision doit être constituée à hauteur du risque constaté, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences que ne manque pas d'effectuer le comptable public.

C'est pourquoi, il est proposé de nous prononcer en faveur d'une dotation aux provisions pour créances douteuses d'un montant, et le montant n'est pas anodin, de :

- 446 917,78 € pour le budget principal de la Ville d'Amiens.
- 40 429,60 € pour le budget annexe Parcs de stationnement.

Ce qui veut dire qu'en outre, la reprise sur provisions s'élève à :

- 394 120,64 € pour le budget principal de la Ville d'Amiens.
- 24 066,60 € pour le budget annexe Parcs de stationnement.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2022.

M. MERCUZOT : Je crois qu'il n'y a pas tellement d'élus en charge des finances qui ont eu l'occasion de proposer une baisse de ses impôts à la ville depuis de très, très longues années.

Et donc, comme chaque année, je vous rappelle effectivement qu'il est nécessaire de se prononcer avant le 31 mars sur le vote des taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Conformément aux orientations prises pour la durée du mandat, il est proposé de ne pas augmenter la pression fiscale pour le contribuable amiénois.

Et conformément aux orientations prises dans le cadre du pacte financier et fiscal et au regard du besoin de ressources fiscales supplémentaires d'Amiens Métropole pour financer notamment ses investissements, la ville d'Amiens décide la baisse du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties qui passerait donc de 53,30 % en 2021 à 49,75 % pour 2022, et le mécanisme législatif de liaison des taux nous oblige à baisser également le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, mais ce qui a une conséquence budgétaire tout à fait marginale, un taux donc de taxe foncière sur les propriétés non bâties qui passerait de 15,52 % à 14,49 %.

Les recettes correspondantes à cette baisse de taux, donc les recettes non perçues, s'élèvent à 6,2 millions d'euros.

Le produit fiscal attendu pour l'année 2022 s'élève, au titre des taxes directes locales à 77 999 000 €.

Et le produit attendu au titre des allocations compensatrices au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'élève, c'est un montant important, mais évidemment beaucoup plus modeste, à 800 000 €.

Et enfin, dernier élément, le produit attendu au titre de l'allocation compensatrice suite à la réduction des valeurs locatives des locaux industriels est estimé à 4 700 000 €.

Je vous noie un peu dans les chiffres, mais ça vous montre bien que la fiscalité, au-delà de nos propres décisions, la fiscalité décidée par le Parlement pour les collectivités territoriales est en train de bouger beaucoup.

Ce qui veut dire qu'au total le montant des allocations compensatrices perçues par la ville d'Amiens s'élève à 5,5 millions d'euros.

MME FOURE : Donc, on met au vote la baisse des taux d'imposition.

Oui. Qui me demande la parole ? C'est Madame DELATTRE, cette fois. Et puis ensuite Monsieur DESCHAMPS.

MME DELATTRE : Merci Madame le Maire.

Comme dit lors du budget, du vote du budget, nous pensons que l'effort aurait pu être mieux partagé entre les ménages et les entreprises en répartissant la hausse des impôts métropolitains sur la taxe sur le foncier bâti et sur la cotisation foncière des entreprises.

En effet, Amiens Métropole est relativement bien placée par rapport aux autres collectivités et une marge de manœuvre existe pour augmenter sans excès et sans conséquences graves pour l'attractivité de notre territoire.

Cela aurait notamment permis de moins amputer les capacités financières de la ville alors que celle-ci en a grand besoin pour mener à bien ses politiques publiques.

Nous relevons toutefois que l'idée de fonds de concours de la ville en fonctionnement a été renvoyée aux oubliettes, peut-être grâce à nos interventions répétées.

Mais nous notons tout de même une absence de volonté de faire contribuer les entreprises aux besoins de financement d'Amiens Métropole qui a certes un besoin inéluctable de se refaire une santé vu le poids des compétences assumées, mais pas seulement sur le dos des administrés.

Nous voterons contre.

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Alors c'est une délibération un peu scélérate ou casse figure, je ne sais pas comment on peut l'appeler parce que vous comprenez bien que si je vote contre, le raccourci sera facile de dire que je suis contre une baisse des impôts et si je vote pour, le raccourci sera facile pour dire que je suis en accord avec votre montage entre la ville et la métropole.

Donc, le plus sage, pour nous, est de ne pas participer au vote.

MME FOURE : Très bien.

D'autres interventions ? Alors, moi, je répondrais simplement à Madame DELATTRE que c'est facile de dire qu'il suffit de faire payer les entreprises.

Mais je rappelle que ce sont les entreprises qui créent les emplois, donc si on augmente les charges des entreprises, forcément ça se retrouve sur le taux de chômage.

Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui.

Juste pour compléter ce propos qui consiste à rappeler que les entreprises s'acquittent également de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

MME FOURE : Bien sûr.

M. MERCUZOT : Donc, ça ne concerne pas seulement les ménages, mais également les entreprises.

Et puis enfin, je ne voudrais enlever aucun mérite... je ne voudrais vous enlever aucun mérite, Madame DESBUREAUX, mais nous n'avons... nous ne vous avons pas attendue, et nous l'avons dit dès le début que le fonds de concours de la ville d'Amiens en fonctionnement de 3 millions d'euros en 2021 était ponctuel, exceptionnel et qu'il n'avait pas vocation à se répéter.

MME FOURE : Ça a été dit, en effet, l'année dernière puisqu'on n'avait pas avancé suffisamment sur le pacte financier et fiscal pour voir exactement où on en était.

Je mets aux voix la délibération n°10 contenant baisses des taux d'imposition.

ADOpte

Observations : Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.

Mmes BELLINA, VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, METAY (pouvoir à M. DESCHAMPS) n'ont pas pris part au vote.

MME FOURE : Je vous remercie.

Donc, je passe la parole à Annie VERRIER pour le point 11.

Merci Benoît.

11 - URBANISME. INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS. CONVENTION AVEC AMIENS METROPOLE. AVENANT N°1.

MME VERRIER : Le Conseil Municipal, le 24 juin 2021, a renouvelé la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à compter du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 1^{er} juillet 2027 avec Amiens Métropole.

Le Code des Relations entre le Public et l'Administration donne droit à toute personne de saisir l'administration par voie électronique. Concernant les autorisations d'urbanisme, cette possibilité doit être offerte à compter du 1^{er} janvier 2022.

De plus, la loi ELAN impose aux communes de plus de 3 500 habitants de disposer d'une télé procédure leur permettant de recevoir et d'instruire de façon dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Le Conseil d'Amiens Métropole, le 4 novembre dernier, a validé l'ouverture d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme pour Amiens ainsi qu'un avenant aux conventions précisant les missions de chacun pour les dossiers déposés en dématérialisé auxquels sont annexées les Conditions Générales d'Utilisation.

Je vous propose donc d'approuver les conditions générales d'utilisation du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme et d'adopter l'avenant n°1 à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas.

Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - ANCIENNE STATION D'EPURATION SAINT MAURICE. RUE DU CHATEAU MILAN ET AVENUE GEORGES POMPIDOU. PROCEDURE DE DECLASSEMENT.

MME VERRIER : L'ancienne station d'épuration Saint Maurice, propriété de la Ville d'Amiens avait été mise à la disposition de la Communauté d'Agglomération dans le cadre du transfert de la compétence « eau et assainissement » et depuis, l'ouvrage ayant été démantelé, la dénonciation de l'intérêt communautaire et la désaffectation du site ont été prononcées par Amiens Métropole en conseil daté du 16 décembre 2021, ainsi que la remise en gestion au profit de la Ville d'Amiens.

Afin d'achever leur sortie du domaine public et de permettre à terme leur cession, je vous propose d'approuver le déclassement des parcelles désaffectées, cadastrées section VP n°s 20,21,62p,124p et XO n°s 1,2p,3p,4p et 46p d'une superficie d'environ 44 600m², reprises sur le plan annexé à la délibération qui vous a été transmise.

MME FOURE : Pas d'observations j'imagine ?

Si. Allez-y Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Oui. Je voulais confirmer nos interrogations... enfin l'interrogation que j'avais soulevée en commission sur...

En fait, il s'agirait d'un actif immobilier service public industriel et commercial de l'assainissement, il nous semble qu'on ne peut pas en sortir normalement, donc on émet des doutes sur la bonne façon de faire en fait.

Donc, on voulait confirmer nos interrogations.

Donc, on s'abstiendra.

MME FOURE : Madame VERRIER.

MME VERRIER : Oui. Alors, moi, je n'avais pas noté cette remarque. J'avais noté une question par rapport à l'avenir du site, mais...

Donc, là, je suis désolée, je me tourne vers les services parce que...

MME FOURE : La station d'épuration étant... enfin, l'assainissement étant une compétence métropolitaine, la station d'épuration était de compétence métropolitaine déclarée d'intérêt communautaire.

Et donc du coup, comme cette station d'épuration n'existe plus, il n'y a plus d'intérêt communautaire sur la parcelle, la parcelle revient donc dans le domaine classique de la ville, c'est normal.

Mais il faut qu'on le constate par cette délibération et c'est pour ça qu'il y a une procédure dite « de déclassement » tout simplement. On passe du domaine de la métropole au domaine de la ville, c'est assez courant.

Ça peut se faire dans un sens ou dans l'autre sens, tout dépend de ce qui se fait sur le terrain concerné. Donc, nous avons fait vérifier par le service juridique et il n'y a pas de difficulté.

Mais néanmoins vous gardez le vote évidemment, le vote est libre.

ADOPTE

Observations : Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenus. Mmes BELLINA, VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, METAY (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté contre.

MME FOURE : Merci Annie.

La parole est à Hélène BOUCHEZ pour le point 13.

13 - MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DE PREVENTION DE L'EVITEMENT SCOLAIRE. CHARTE DEONTOLOGIQUE. PROTOCOLE DE FONCTIONNEMENT. APPROBATION.

MME BOUCHEZ : A la demande du préfet de la région Hauts-de-France, les communes labellisées « cité éducative » sont incitées à se doter d'une cellule de prévention de l'évitement scolaire.

Cette instance doit permettre d'empêcher toute forme d'absentéisme scolaire par un travail collaboratif des principaux partenaires concernés tels que la préfecture, le parquet, le conseil départemental, la commune, la direction des services départementaux de l'éducation nationale, la caisse d'allocations familiales et la mutuelle sociale agricole.

Elle a pour objectif de croiser l'ensemble des informations détenues par chacun des partenaires pour identifier les « invisibles » et les enfants en situation d'évitement scolaire.

Je vous propose ainsi d'approuver la mise en place de la cellule de prévention de l'évitement scolaire, la charte déontologique s'y référant et le protocole de fonctionnement de la cellule.

MME FOURE : Des observations ?

Oui. Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Oui. Juste une remarque.

Alors, si nous voterons pour cette délibération, nous émettons de sérieuses réserves sur le développement à Amiens des cités éducatives dont il est question.

Sur le papier, les cités éducatives visent à intensifier la prise en charge scolaire et périscolaire des enfants et des jeunes de 3 à 25 ans dans certains quartiers défavorisés. Selon le ministère de l'Éducation Nationale l'objectif est de mieux coordonner et renforcer le dispositif existant.

Bon. L'objectif pourrait être louable, mais le fonctionnement des cités éducatives, qui se substituent aux REP, interroge.

Leur financement n'est plus automatique. Il n'est plus alloué automatiquement en fonction des difficultés sociales des élèves accueillis, mais il est soumis à la co-construction de projets innovants.

Alors on a en quelque sorte passé du « on aide les quartiers défavorisés parce que ses habitants sont défavorisés » à « on aide les quartiers défavorisés quand ils sauront nous pitcher leurs projets de sortie de la précarité via la co-construction d'un écosystème disruptif en faisant un salto arrière ».

On ne peut qu'avoir des craintes lorsque les financements reposent sur de tels projets et non plus tout simplement sur des critères sociaux, comme c'était le cas pour les REP, ce qui assurait à minima une répartition plus égale des financements.

En outre, on note une ouverture possible des moyens aux écoles et aux établissements privés, cela ne fera qu'accroître la mise en concurrence des quartiers défavorisés dans la course aux financements pour l'éducation.

Merci.

MME FOURE : Moi, je vous répondrais simplement, Monsieur VOULMINOT, que les REP ne sont en aucun cas supprimés.

Les REP et les REP+ subsistent.

La notion de cités éducatives vient s'ajouter simplement et donc permet une meilleure coordination, en tout cas c'est le but, nous verrons à l'usage si le but poursuivi est atteint, mais ce dispositif ne se substitue en aucun cas aux REP.

Donc, vos inquiétudes ne sont pas justifiées, me semble-t-il, mais encore une fois vous êtes libre de votre vote bien entendu.

On peut passer au vote donc.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - ASSOCIATION LE JARDIN BLEU. SUBVENTION. ANNEE 2022. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Dans le cadre de l'aide au fonctionnement des structures Petite Enfance, la Ville d'Amiens subventionne le Lieu d'Écoute et de Paroles maisons ouvertes, « Le Jardin Bleu », seule structure d'accueil parents-enfants, créée en 1992 en s'inspirant de Maisons Vertes de Françoise Dolto.

Les actions menées relèvent :

- De l'écoute et du soutien à la parentalité,

- De la socialisation et l'intégration du jeune enfant de moins de 4 ans,
- De la réussite éducative de tous les enfants.

Afin de soutenir cette association, je vous propose de reconduire le montant de la subvention à 18 000 €, à l'identique des années 2020 et 2021.

Je vous invite dès lors à approuver la convention à intervenir et d'en autoriser la signature par Madame le maire.

MME FOURE : Pas d'observation, j'imagine.

C'est récurrent tous les ans.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Merci Hélène.

Je passe la parole à Stéphane DESCOMBES pour le point 15.

15 - BUDGET PARTICIPATIF 2022. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE. REGLEMENT INTERIEUR.

M. DESCOMBES : Comme vous le savez le Budget Participatif a été mis en place l'année dernière.

Cette première édition 2021 a créé beaucoup d'enthousiasme auprès des habitants.

Le budget participatif 2021, ce sont 140 projets déposés, c'est 50 projets soumis au vote et c'est 11 projets lauréats.

Alors, au regard de son succès je vous propose de poursuivre cette démarche en lançant la 2^e édition du budget participatif.

Le calendrier 2022 s'établirait de la manière suivante :

- Du 1^{er} février au 27 mars : c'est le lancement de l'appel à idées et le dépôt des idées,
- Du 28 mars au 30 juin : c'est l'instruction des projets et validation de la liste des projets soumis au vote des Amiénoises et des Amiénois par les membres de la commission citoyenne qui se réunira le 30 août,
- Du 17 septembre au 21 octobre : vote des projets par les habitants.

Et lors de notre conseil du 10 novembre, nous pourrions alors désigner les projets lauréats.

Je vous propose, ce soir, d'approuver le nouveau règlement intérieur qui contient, entre autres, les évolutions suivantes :

- projets à déposer sur la plateforme amiens.fr/jeparticipe, d'une part,
- et d'autre part, un montant maximal des projets fixé à 250 000 € maximum en investissement.

MME FOURE : Y a-t-il des interventions ?

Oui. Madame BECKER.

MME BECKER : Oui. Bonsoir à toutes et à tous.

Alors, le règlement intérieur du budget participatif 2022 n'a malheureusement pas repris les amendements faits au règlement intérieur de 2021 qui avaient pourtant été acceptés, notamment sur la délimitation géographique.

Nous avons proposé autant que possible que les projets retenus ne pourront pas se concentrer sur un seul secteur de la ville, cela n'apparaît pas dans le nouveau règlement intérieur.

Sur la construction des dossiers, nous avons proposé que les mairies de secteur soient des points d'appui pour accompagner les porteurs de projets, cela n'apparaît pas dans le nouveau règlement intérieur.

Sur la réalisation des projets, nous avons obtenu que les porteurs de projets soient associés à leur réalisation. La nouvelle formulation est bien plus timide.

La ville d'Amiens peut, dans certains cas, de manière discrétionnaire, décider d'associer les porteurs de projets à leur réalisation.

Dans le nouveau règlement pour 2022, on a noté également l'ajout d'une séance d'information avec les porteurs de projet qui auront été sélectionnés pour les aider à réaliser leur communication autour de leur projet en vue du vote des Amiénoises et Amiénois.

Allons plus loin ! Proposons aux Amiénoises et aux Amiénois l'aide d'une équipe dédiée pour leur permettre de monter et déposer leur projet. Des agents pourraient aller dans les différents quartiers de la ville pour faire connaître le budget participatif et l'existence de cette aide pour que véritablement toutes les Amiénoises et tous les Amiénois puissent s'emparer de ce dispositif de démocratie participative.

Concernant le délai de dépôt des dossiers, il est d'à peine deux mois, du 1^{er} février au 27 mars, alors même que Monsieur DESCOMBES, lors du conseil municipal du 11 mars 2021, répondait à Monsieur PRADAT en ces termes « rien n'est figé dans le marbre et on peut tout à fait imaginer pour un budget participatif 2022 avoir un temps de dépôt des dossiers un peu plus long ». Or, là, c'est un peu plus court.

La démocratie participative ne s'improvise pas et prend du temps, alors donnons-nous les moyens et donnons le temps nécessaire aux Amiénoises et aux Amiénois.

Toujours lors du conseil municipal du 11 mars 2021, Monsieur DESCOMBES nous rappelait les principes fondamentaux du budget participatif dont le troisième point : être dans l'égalité d'accès et l'inclusion, la transparence et la sincérité du dispositif avec de l'information simple et claire, la confiance et l'émancipation en permettant aux Amiénoises et aux Amiénois de porter des projets et d'avoir le pouvoir d'agir.

Alors, oui, construisons ensemble en y associant pleinement les habitantes et les habitants d'Amiens, mais pour cela donnons-nous les moyens et le temps.

Désolée de le dire de manière un peu crue, mais ça aurait de la gueule que les Amiénoises et les Amiénois puissent réellement s'emparer des projets dans leur quartier.

Merci à vous.

MME FOURE : Stéphane DESCOMBES.

M. DESCOMBES : Merci Madame le Maire.

Pour répondre à Madame BECKER concernant le calendrier.

Donc, comparativement à 2021, le temps de dépôt des idées n'est pas absolument pas plus court puisque nous étions, l'année dernière, sur un délai de 8 semaines, nous sommes également cette année sur un délai de 8 semaines.

Au sujet de l'instruction des projets, là, nous les avons, par contre, considérablement augmentés, ce délai d'instruction des projets, et pour justement favoriser, et ça me permettra de répondre à votre autre question, de favoriser la co-construction avec les porteurs de projet. Ça, c'est vraiment une chose à laquelle nous tenons, c'est que les porteurs de projet soient partie prenante dans la co-construction des projets lauréats bien évidemment.

Donc, il y a une instruction des projets qui passe de 15 semaines, pour 2021, à 22 semaines, ça favorisera les rencontres également, les différentes rencontres avec ces porteurs de projet qui, pour tous les porteurs de projets sont unanimes pour dire que cette rencontre avec les services, et d'ailleurs ça me permet une nouvelle fois de remercier l'ensemble des services qui ont pu recevoir ces porteurs de projet l'année dernière, c'est juste pour vous dire que ces porteurs de projet sont tout à fait intéressés et très satisfaits de ces réunions avec les services de la ville dans le cadre de l'instruction des projets.

Ensuite, concernant le vote, on est passé de 4 semaines en 2021 à 5 semaines cette année.

Donc, le calendrier, toutes les étapes ont été revues et corrigées et augmentées.

Je m'attendais à ce que vous me fassiez un cours informatique sur les adresses IP et sur la sécurisation des votes, mais c'est vrai qu'à côté de ça vous êtes revenue sur le règlement intérieur qui n'a pas bougé, en dehors des choses dont on a déjà parlé et on a pu déjà en échanger également en commission avant ce conseil municipal.

Mais désolé de vous dire que les choses n'ont pas changé, en dehors du fait que nous avons limité les budgets... les dossiers à 250 000 euros maxi pour cette saison 2022. Voilà. Entre autres.

Les différents dossiers qui ont été présentés et lauréats l'année dernière, sont déjà en train d'être instruits par les services et en train d'être préparés, en dehors deux gros dossiers qui verront peut-être le jour sur 2023, mais l'ensemble des dossiers, les 9 dossiers principaux, enfin les 9 dossiers, pardon, qui sont fléchés sur 2022, sont bien traités sur 2022.

Voilà, donc, ce que je peux vous dire par rapport à ça.

J'espère avoir répondu à peu près à vos questions.

MME FOURE : Merci.

Madame BECKER.

MME BECKER : Alors pas tout à fait parce que sur le règlement intérieur, des amendements avaient été acceptés, or, des amendements au règlement intérieur 2021, ils n'ont pas été repris dans le règlement intérieur 2022. Je vous l'ai déjà demandé en commission, vous m'avez fait la même réponse et vous faites la même réponse aujourd'hui.

Donc, on ne peut pas dire que rien n'a changé mis à part le montant des dossiers.

Et puis pour ce qui est de l'accompagnement, je ne vous parle pas de l'accompagnement des lauréats, je vous parle de l'accompagnement des porteurs de projet et de ces personnes qui n'ont pas la possibilité de mettre en place ce projet-là parce qu'ils n'ont pas les moyens, soit parce qu'ils n'ont pas d'ordinateur ou parce qu'ils n'ont pas la méthode pour pouvoir mettre en place ce projet-là, et c'était en ça que je proposais du temps, donc les délais qui sont courts pour pouvoir déposer ce dossier, et des moyens qui sont aux mairies de quartier, une aide qui pourrait être apportée aux porteurs éventuels de projet.

MME FOURE : Je pense que Stéphane a répondu déjà très largement.

Il veut peut-être compléter, je ne sais pas. Oui ?

M. DESCOMBES : Oui. Tout à fait.

Pour les porteurs de projet, bien évidemment on les incite à se rapprocher du monde associatif et principalement aussi de nos comités de quartier qui sont des interlocuteurs à privilégier pour la préparation des dossiers.

On a bien vu l'année dernière que pas mal de dossiers avaient été proposés par des comités de quartier. C'est vrai qu'un porteur de projet n'a pas forcément la bonne plume, la bonne maîtrise de l'outil pour rédiger ou pour informatiser son dossier. Donc, bien évidemment, là-dessus, les comités sont tout à fait intéressés pour rencontrer les porteurs de projet.

Nous mettons également en place des accès dans chaque mairie de secteur et sur différents lieux de la ville pour la partie informatique. Donc, là-dessus, je pense que les Amiénois ont tout à fait des facilités aujourd'hui pour préparer les dossiers.

MME FOURE : Merci Stéphane.

Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR : Bonsoir mes chers collègues.

Donc, je rejoins tout à fait Madame Evelyne BECKER par rapport à l'aide en fait. Ça serait bien de mettre en place une cellule d'aide pour les Amiénois qui veulent faire ce budget participatif parce que les associations, les comités de quartier, je pense qu'ils vont faire ce projet.

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Alors Amiens au Cœur a déjà, dans d'autres conseils, exprimé le fait que nous trouvions que ce sujet était bien mené l'année dernière et on est ravi que ça perdure et j'imagine que suite à cette édition 0, comme on l'a appelée, l'édition suivante sera encore mieux et on n'a pas de doute là-dessus.

Il y a certainement un point d'amélioration, et je pense que vous l'avez aussi, c'est sur le fait que les individus s'approprient plus l'auto... enfin se saisissent du dossier, du sujet.

J'ai la crainte que de plus en plus ce soit des associations, donc des groupes structurés qui répondent aux appels à projets, qui candidatent et que de par peut-être la complexité des choses, des individus donc isolés, un Amiénois qui a une idée, et on prenait par exemple, ces derniers temps il y avait l'exemple d'une dame qui propose de faire un cimetière pour animaux de compagnie. Voilà, on est allé la voir, donc Nathalie VAGNIEZ est allée la voir et elle avait méconnaissance, elle n'avait pas la connaissance de ces budgets participatifs, elle ne savait pas que ça existait.

Je pense qu'il faut veiller à cela, qu'au fil des années les individus aient autant la connaissance des choses que les associations et que ça ne se fera pas naturellement. Il faut que Stéphane DESCOMBES, je ne doute pas qu'il le fera parce qu'il mène rondement ce dossier et il a le triomphe modeste contrairement à un autre de ses collègues de l'exécutif qui n'a pas encore fait grand-chose, mais qui la ramène un peu souvent, je suis convaincu que Stéphane DESCOMBES trouvera les moyens de faire quelque chose de bien pour ceux-là.

MME FOURE : Stéphane, tu veux ajouter quelque chose ? Non. Sinon je conclus, il n'y a pas de problème.

Donc, simplement, moi, ce que je voudrais vous dire, c'est qu'on est parti du principe que l'an dernier, c'était un numéro 0 effectivement. On testait la chose et donc on a vu que ça fonctionnait.

Ensuite, Stéphane s'est rapproché de tous les candidats qui avaient été sélectionnés et qui avaient été, comment dirais-je, lauréats du vote des Amiénois et c'est avec eux qu'il a vu s'il y avait lieu de toiletter le règlement intérieur.

Et c'est ainsi qu'il propose quelques modifications, mais vraiment à la marge, la plus importante c'est la limitation à 250 000 euros d'un projet pour justement faire en sorte que, si possible, il y ait aussi des petits projets qui puissent émerger.

Ensuite, je voudrais dire dans les projets qui sont lauréats, il y a un projet qui consiste à mettre des bancs sur le chemin de Halage. Bah, ça, c'est typiquement un projet qui vient d'une dame qui est venue, elle n'est pas dans une association cette dame, mais elle avait cette idée parce qu'elle utilise le chemin du Halage, j'imagine, régulièrement et elle avait trouvé que c'était quelque chose à faire.

Donc, je pense que c'est en effet utile que ce genre de projet puisse venir dans le cadre du budget participatif. Si à un moment donné, on se rend compte qu'il n'y a que des projets associatifs qui sont déposés, mais à ce moment-là il sera bien temps de limiter les candidatures en disant qu'on ne veut pas accepter d'associations. On pourrait envisager de dire qu'il faut être obligatoirement une personne physique pour candidater.

On ne l'a pas fait jusqu'à présent parce que ça ne nous a pas paru utile. Mais d'une année sur l'autre, on s'adaptera, on veillera à faire en sorte que ce budget participatif reste ce que nous voulons tous, et je pense qu'on est tous d'accord sur les objectifs poursuivis.

Donc, c'est bien ça qu'on va continuer à mettre en œuvre ensemble.

Alors j'entends ce que vous dites sur les Amiénois qui ne seraient pas en mesure de déposer eux-mêmes tout seuls le projet. Mais un Amiénois qui n'est pas en mesure de déposer le projet et qui a une idée, ça peut être un Amiénois de 8 ans d'ailleurs qui ne peut pas déposer le projet puisqu'il faut avoir 16 ans pour déposer le projet. Il a toujours dans son entourage des personnes sur lesquelles il va pouvoir s'appuyer ou un réseau associatif sur lequel il va pouvoir s'appuyer et donc c'est ça qu'on va favoriser, faciliter, parce que, nous, on préfère que chacun choisisse de se faire épauler par la personne de son choix plutôt que d'aller toujours vers la collectivité pour demander à être assisté par la collectivité.

Donc, là, il y a peut-être effectivement, Madame BECKER, une différence d'analyse entre vous et nous, mais l'objectif que nous poursuivons, nous avons le même et, nous, nous pensons qu'en poussant les Amiénois à se tourner vers les associations, le réseau associatif qui existe et qui est, Dieu merci, extrêmement dense dans notre ville, en s'appuyant sur ces réseaux associatifs, qu'ils soient comités de quartier ou autres, on doit pouvoir faire émerger des projets.

Et puis, Stéphane a prévu aussi que les services aillent davantage vers les habitants, il va y avoir un autobus qui va passer dans les quartiers pour justement faire en sorte que la communication passe mieux auprès des habitants pour que tous ceux qui ont des idées puissent les déposer. Voilà.

Donc, on aura l'occasion d'en reparler naturellement et on verra à l'usage les projets qui auront été votés.

Donc, on reparlera de ce dossier-là au moins d'octobre, novembre ? Pour retenir les lauréats de manière officielle.

Je vous propose qu'on passe au vote maintenant sur ce beau projet que Stéphane mène depuis plus d'un an maintenant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations : *Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.*

MME FOURE : Merci à Stéphane.

Je passe la parole à Nedjma BEN-MOKHTAR pour qu'elle nous présente les nouveaux axes d'intervention de sa délégation.

MME BEN-MOKHTAR : Merci Madame le Maire.

En préambule du dossier qui va être présenté, je tenais à apporter un éclairage sur les nouveaux axes d'interventions qui précisent les intentions de la délégation à ma charge.

En effet, ce qui relevait précédemment de l'organisation d'un service, à savoir l'Espace citoyenneté créé en 2015, puis de la définition d'axes se rapportant aux modalités de fonctionnement de ce service en 2017, fait référence aujourd'hui à une délégation à part entière.

Des nouveaux objectifs ont été définis dans le respect des priorités impulsées par Madame le Maire dès la mise en place de cette nouvelle délégation.

Agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, lutter contre les discriminations, militer contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles.

Les axes, les nouveaux axes reposent essentiellement sur la promotion de la participation citoyenne et sur la gestion de l'espace citoyenneté.

Les trois nouveaux axes reprennent les trois thématiques de la délégation et les 9 sous axes apportent des précisions sur nos intentions.

La ligne directrice dans la conduite des projets repose principalement sur la prévention et l'accompagnement sous différentes formes bien entendu.

Les actions se rapportant aux axes sont mises en application au sein de la collectivité et en direction de la population, individuellement ou collectivement.

Les dispositifs et services contribuent ainsi à lever tout obstacle dans les usages du quotidien et à prévenir de tout risque d'exclusion : enfant, adulte, personne âgée et personne à mobilité réduite ou alors porteuse de handicap moteur, sensoriel ou psychique.

Donc, c'est-à-dire accès à une information, accès à un service ou à un droit, comme par exemple les permanences gratuites au sein de l'espace citoyenneté.

La mise en place de ces axes se traduit également par le soutien financier et matériel aux associations œuvrant dans ces champs, par la mise en place d'actions encourageant la participation citoyenne, tels que les jeudis citoyenneté, le déploiement des classes citoyennes ou encore l'accueil d'associations au sein de la maison commune, la conduite d'action de prévention au sein des établissements scolaires et en centres de loisirs, et la création d'un observatoire pour cette année.

Voilà Madame le Maire.

Je cède maintenant la parole à ma collègue Claudine GALLIOT pour la lecture de l'acte se rapportant à l'attribution d'une première subvention pour l'année 2022.

MME FOURE : Donc, la parole est à Claudine GALLIOT.

16 - ASSOCIATION L'UN ET L'AUTRE. SUBVENTION. ANNEE 2022. CONVENTION.

MME GALLIOT : Merci Madame le Maire, chers collègues.

Donc la Ville d'Amiens soutient des actions visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, à lutter contre les discriminations et à prévenir ou à accompagner les victimes de violences.

Pour 2022, je vous propose de soutenir à hauteur de 6 000 euros le projet porté par l'association L'Un et L'Autre : «Paroles et Portraits de femmes » dans la réalisation d'un temps fort d'expression à l'occasion de la Journée internationale des Droits des Femmes du 8 mars 2022.

L'association, par le biais d'ateliers, entend valoriser les parcours de vie des femmes, les initier à des pratiques artistiques et d'expression, promouvoir l'Égalité entre les femmes et les hommes et permettre aux différents publics de se rencontrer et de croiser les regards et les paroles.

MME FOURE : Très bien.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ?

Il n'y en a pas.

Alors on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations : *Mmes ROY et BEN MOKHTAR (absentes de la salle au moment du vote) n'ont pas pris part au vote.*

17 - QUESTIONS ORALES.

MME FOURE : Donc, on a terminé avec les délibérations, on va passer maintenant aux questions orales.

17.1 - QUESTION ORALE SUR L'INSTALLATION DE CAPTEURS DE CO2 DANS LES ECOLES AMIENOISES DEPOSEE PAR LE GROUPE AMIENS C'EST L'TIEN.

MME FOURE : La première porte sur l'installation de capteurs de CO2 dans les écoles amiénoises. Elle a été déposée par le groupe Amiens c'est l'tien, qui la présente ?

Allez-y Monsieur DÉCAVÉ.

M. DECAVE : Bonsoir tout le monde.

Donc, nous avons souhaité vous poser cette question aujourd'hui parce que lors de l'annonce du protocole sanitaire à la rentrée par Jean-Michel BLANQUER, qui fait aujourd'hui beaucoup de difficultés aux élèves et aux familles et aux enseignants, Jean-Michel BLANQUER a tout de même appelé les maires à profiter du fonds d'État de 20 millions d'euros pour doter les salles de classe des écoles en capteurs de CO2. Le délai de dépôt des demandes a été augmenté du 31 décembre 2021 au 30 avril 2022.

L'utilisation des capteurs de CO2, dans le principe, est d'alerter, lorsqu'une pièce a besoin d'être aérée, et est recommandée au sein des établissements scolaires par le Haut Conseil de la santé publique et semble nécessaire pour diminuer le risque de contamination et lutter contre la propagation du virus de la Covid-19.

Donc, notre question consiste à vous demander, Madame la Maire, en septembre 2021 vous annoncez mettre en place dans tous les restaurants scolaires de la Ville des capteurs de CO2. Avez-vous prévu de poursuivre l'application de cette mesure sanitaire en équipant à présent les classes des écoles amiénoises de ces appareils ? Peut-être à commencer par les écoles maternelles où les masques ne sont pas de vigueur.

Merci.

MME FOURE : La parole est à Hélène BOUCHEZ pour la réponse.

MME BOUCHEZ : Le Conseil scientifique local avait préconisé il y a plus d'un an l'installation de capteurs de CO2 dans les restaurants scolaires.

Amiens a été l'une des premières villes de France à les installer ; 40 restaurants scolaires sont concernés soit 73 capteurs.

Ces équipements étaient nécessaires dans la mesure où le port du masque n'est pas possible dans ces espaces et que la concentration des enfants y est plus importante que dans les classes ; 16 941,60 € ont été mobilisés par la Ville et une demande de subvention a été faite auprès de l'État en décembre 2021.

Les principales mesures collectives de réduction du risque de transmission sont l'aération des locaux et le port du masque. Les salles de classe ainsi que les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment de déjeuner, le soir pendant le nettoyage des locaux et toutes les heures.

Ces mesures étant appliquées, il semble moins opportun d'installer ce type de matériel.

Par ailleurs, deux restaurants scolaires ne disposant pas « d'ouvrant » vont être équipés prochainement en purificateurs d'air (Longpré sur le secteur Ouest et Beauvais sur le secteur Sud).

MME FOURE : Merci.

17.2 - QUESTION ORALE SUR LA RESERVATION DES SALLES MUNICIPALES.

MME FOURE : La seconde question orale du groupe Amiens c'est l'tien porte sur la réservation des salles municipales.

Qui la dépose ? Monsieur BARA ? Allez-y.

M. BARA : Madame le Maire, chers collègues.

Depuis quelques mois, les associations amiénoises et les antennes locales des organisations politiques témoignent de difficultés nouvelles pour la réservation des salles municipales de la Ville.

Si je me réfère au règlement intérieur, voté lors du conseil municipal du 6 avril 2017, il y est stipulé qu'une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs et la responsabilité civile « établie spécifiquement pour la salle concernée » doit être fournie, cette règle complique la démarche.

C'est notamment le cas pour les antennes locales d'associations nationales, contraintes de demander à chaque reprise au siège national une attestation d'assurance pour une salle, un jour et un horaire précis, alors qu'auparavant une attestation pour l'année suffisait.

Cette difficulté s'ajoute aux disponibilités déjà rares des salles municipales et rend difficile l'exercice démocratique pour les associations et organisations de politiques locales. C'est pourquoi, Madame le Maire, nous souhaiterions savoir :

- s'il est possible de modifier le règlement intérieur des salles municipales pour permettre aux associations et organisations politiques de présenter une attestation d'assurance annuelle ?
- et pour terminer, s'il est nécessaire de demander aux associations et organisations politiques une assurance pour les risques locatifs lorsque la salle municipale est mise à disposition gratuitement ?

Merci.

MME FOURE : La parole est à Stéphane DESCOMBES.

M. DESCOMBES : Merci, Madame le Maire.

Alors, la mise en place d'un règlement intérieur en 2017 a permis d'améliorer sensiblement la gestion des salles municipales et de traiter toutes les associations sur un même pied d'égalité.

Comme vous le savez, la mise à disposition des salles municipales impose aux associations de respecter certaines règles administratives.

Ainsi, lorsque nos services demandent aux occupants des salles municipales de s'assurer et d'en justifier c'est de bonne gestion. Cela permet aussi de responsabiliser les occupants. Je précise que cette demande ne constitue pas une entrave à l'exercice d'un droit.

Vous l'avez compris, l'attestation d'assurance permet aux services de la Ville d'être certains que la garantie s'appliquera dans de bonnes conditions.

Pour autant, je vous précise que la transmission d'une attestation d'assurance annuelle est possible sans nécessairement modifier notre règlement intérieur dès lors qu'elle est rédigée par l'assureur comme couvrant l'ensemble des activités et responsabilités de l'assuré quel que soit le lieu où elles se déroulent et y compris dans nos salles municipales.

S'agissant de votre dernière question relative à la nécessité de demander aux associations et aux organisations politiques de présenter une assurance pour les risques locatifs lorsque la salle municipale est mise à disposition gratuitement, je vous rappelle que l'assurance qui est demandée à une association n'est pas liée au caractère gratuit ou onéreux de cette mise à disposition. Elle est destinée à indemniser notre collectivité en cas de survenance d'un risque dont la responsabilité incombe à l'association.

Vous pouvez compter sur notre vigilance pour que, si des règles apparaissent trop complexes aux yeux des associations, nous les simplifions.

MME FOURE : Merci Stéphane.

17.3 - QUESTION ORALE SUR LA QUALITE DES LOGEMENTS AMIENOIS DEPOSEE PAR LE GROUPE AMIENS AU CŒUR.

MME FOURE : La dernière question orale émane du groupe Amiens au Cœur, elle porte sur la qualité des logements amiénois.

Qui la présente ? Oui.

Madame, allez-y.

MME BELLINA : Merci, Madame le Maire. Bonsoir à tous.

De plus en plus de maires imposent des critères de qualité pour la construction de logements neufs. Parmi eux, il y a bien sûr les élus écologistes, à Bordeaux, Tours, Strasbourg et Lyon, qui souhaitent imprimer leur marque environnementale. Mais aussi des maires de droite comme ceux de la métropole Nice-Côte d'Azur.

Les confinements à répétition ont mis en exergue l'inadéquation des logements récemment construits et les besoins de leurs occupants.

Le 16 décembre 2021, Nice a par exemple adopté un « référentiel de la qualité de construction des logements et du cadre de vie » afin d'obliger les promoteurs à améliorer la qualité des logements qu'ils construisent.

Les règles de qualité incluses dans le futur plan local d'urbanisme intercommunal, donc opposables, s'appliquent à tous les logements neufs, privés comme sociaux, avec une marge de manœuvre pour les opérations de moins de dix logements. La charte impose une superficie minimale de 30 m² pour un studio, 45 m² pour un deux-pièces, 65 m² pour un trois-pièces, 79 m² pour un quatre pièces et 96 m² pour un cinq-pièces. Les cuisines doivent désormais, à partir du T3, être séparables ; chaque chambre doit pouvoir accueillir deux lits et des espaces de rangement ; un espace extérieur, balcon, terrasse, loggia, jardin « suffisamment grand, soit d'au moins 1,5 mètre de large » doit être prévu, ainsi que des espaces communs et des jardins à partager.

Enfin, chaque appartement, à partir du T3, doit être multi-orienté et l'immeuble bien protégé du bruit et de la chaleur grâce, notamment, à des parois à forte inertie et des barrières végétales.

Le groupe des élus Amiens au Cœur estime que ce type de règles sont bonnes et souhaiterait que la ville d'Amiens s'en inspire pour créer son référentiel.

Dans votre programme de 2020 (page 25) il était justement annoncé une mesure pour « inciter les promoteurs à proposer des opérations adaptées à la typologie des familles » et de manière plus large, accroître l'attractivité du logement amiénois et faire monter en gamme les habitations.

Pouvez-vous nous indiquer ce qui a été mis en place depuis votre prise de fonction ?

Pour ce qui ne serait pas encore mis en place, les exemples cités dans cette question vous inspirent-ils pour la rédaction du prochain PLU ?

Merci.

MME FOURE : Je passe la parole à Annie VERRIER pour la réponse.

MME VERRIER : Alors, il convient d'abord de préciser que les plans intérieurs des logements ne sont pas une pièce obligatoire d'une demande de permis de construire et que la configuration intérieure des logements ne peut pas justifier à elle seule un refus de permis de construire.

Comme vous l'évoquez, notre programme place l'attractivité résidentielle des familles et la réponse aux besoins de tous les habitants au cœur des actions concernant l'habitat. Le PLU, le plan local d'urbanisme, est un des outils de mise en œuvre. C'est pourquoi les possibilités offertes par ce document réglementaire ont été et seront pleinement exploitées pour garantir la qualité résidentielle dans le nouveau PLU (l'approbation est prévue en 2025), mais également lors des modifications annuelles du PLU actuel.

Ainsi, des orientations d'aménagement intégrées lors de récentes modifications, nous avons imposé, dans certains secteurs, des formes d'habitat individuel ou intermédiaire, ou encore que chaque logement à partir du T2 bénéficie d'un espace extérieur de 3m² minimum.

Différentes mesures sont par ailleurs en réflexion pour la quinzième modification, en cours d'étude, comme des servitudes de typologie.

Il n'est pas possible dans le PLU de fixer une surface minimale des logements exprimée en mètres carrés.

Aujourd'hui les règles applicables, et donc opposables, en matière de configuration intérieure de logements sont celles qui sont définies par le code de la construction et de l'habitation, complétées par les dispositions du règlement sanitaire départemental.

Un autre outil est la négociation avec les porteurs de projets, et il s'agit d'un travail quasi quotidien avec les promoteurs, mais aussi les bailleurs sociaux, avec lesquels le partenariat est déjà construit et les exigences formalisées pour la délivrance des aides à la pierre.

Une charte de qualité est en effet un outil complémentaire aux textes réglementaires et l'engagement de la réflexion sur ce sujet a été annoncé aux promoteurs dès l'été 2021 avec un groupe de travail qui est en cours de constitution.

Les travaux s'appuieront évidemment sur les conclusions du rapport Girometti et les réflexions ministérielles engagées à l'automne 2021, mais sur les besoins et attentes propres à notre territoire, notamment logements familiaux et accession à la propriété à prix maîtrisés.

Et enfin au-delà de la configuration intérieure des logements et des surfaces, la charte a pour ambition de traiter tous les aspects de la qualité de vie dans l'habitat, notamment performances thermiques et qualité environnementale.

MME FOURE : Merci Annie VERRIER.

Nous sommes arrivés au bout de l'ordre du jour, donc la séance est levée.

Je vous souhaite à tous une bonne soirée et je vous donne rendez-vous le jeudi 3 mars.

La séance est levée à 21 h 12.

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ

